



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

- **Page 2 : LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2026**
- **Page 53 : LE BUDGET 2025 – PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**
- **Page 55 : LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) 2025-2030 ET LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (SRFSS) 2025-2030**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion fait sien les avis exprimés par l'ensemble de ses instances.

Adopté en Assemblée plénière le 16 décembre 2025



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2026***

Adopté en Assemblée plénière le 16 décembre 2025

Avis du

Groupe permanent « Affaires européennes, affaires financières et budget du Conseil régional, affaires générales »

L'analyse du projet de budget primitif (BP) de la Région Réunion, montre que le budget apparaît fortement contraint par :

- le contexte national (budget de l'État, instabilité des recettes) ;
 - les obligations légales ;
 - des marges de manœuvre limitées ;
- une dépendance renforcée aux financements européens.

Le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2026 est élaboré dans un environnement national marqué par une dégradation des finances publiques et par des incertitudes fortes liées aux discussions parlementaires sur le Projet de Loi de Finances 2026 en général et sur les recettes affectées aux collectivités territoriales en particulier.

Les collectivités régionales sont directement affectées par plusieurs mesures :

- gel des fractions de TVA attribuées aux Régions ;
- mécanismes de lissage conjoncturel des recettes fiscales ;
- diminution ou redéploiement de certaines dotations et financements d'État ;
- augmentation progressive des charges de personnel liées à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Dans le cadre d'une approche générale, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) note que, dans ce contexte contraint, le Conseil régional de La Réunion a construit un budget pour l'exercice 2026 :

- en cohérence globale avec la déclinaison suivie jusqu'ici de son projet de mandature même si un décalage conjoncturel en lien avec le contexte national actuel, est relevé entre le projet de mandature et le projet de BP, car le projet initial n'avait pas anticipé :
 - la baisse des recettes ;
 - les incertitudes nationales ;
 - les contraintes structurelles de la collectivité ;
- en correspondance avec les orientations budgétaires présentées en octobre dernier ;
- et conciliant maîtrise des équilibres financiers, soutien à l'investissement et continuité des politiques publiques prioritaires, en particulier dans les champs de compétence qui relèvent du périmètre consultatif du CCEE.

Toutefois, s'agissant de la correspondance du projet de budget primitif 2026 avec les orientations budgétaires présentées en octobre dernier, le CCEE a fait une lecture croisée qui lui permet d'identifier à la fois des convergences fortes et des écarts persistants entre les priorités exprimées par la collectivité et les préoccupations qu'il avait soulevées.

Aussi, pour le CCEE, les convergences significatives entre le projet de BP 2026 et ses préoccupations sont les suivantes :

- une trajectoire financière prudente, conforme aux alertes exprimées. Le CCEE relève que le budget primitif 2026 maintient une épargne brute à un niveau robuste (21 %) et une

capacité de désendettement maîtrisée (9 ans), en cohérence avec les risques signalés quant aux incertitudes liées au contexte national, à l'évolution des recettes de TVA et aux tensions sur les dotations. La progression modérée des dépenses de fonctionnement atteste d'un pilotage rigoureux ;

- un engagement d'investissement ambitieux et globalement cohérent avec les défis territoriaux. Le CCEE note que plus de la moitié du budget principal est consacrée à l'investissement. Les priorités retenues – lycées, transport, transition énergétique et écologique – sont en adéquation avec les besoins structurels du territoire, tels que relevés dans les précédents avis du Conseil. La mobilisation significative des fonds européens permet de limiter l'impact de cet effort sur l'endettement ;
- la confirmation d'une priorité donnée au développement humain en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. En effet, le Conseil observe que les politiques éducatives, de formation et d'accompagnement des jeunes bénéficient d'une dynamique renforcée en 2026. Les investissements dans les lycées, l'amélioration des conditions d'étude, les dispositifs de réussite et les parcours de formation rejoignent la préoccupation centrale du CCEE : placer le développement humain au cœur des stratégies régionales ;
- une réponse substantielle aux enjeux environnementaux. Le CCEE constate que le projet de BP 2026 consacre des moyens importants aux politiques climatiques, énergétiques et de mobilité durable, en cohérence avec les alertes qu'il avait émises sur les pressions environnementales, les risques climatiques et la nécessité d'accélérer la transition écologique.

Par ailleurs, le CCEE observe que les écarts persistants entre ses recommandations et le contenu du projet de BP 2026 se placent dans :

- l'absence d'un scénario budgétaire « dégradé ». En effet, le Conseil regrette que la Région n'ait pas présenté, comme souhaité, un scénario alternatif permettant de mesurer l'impact d'une contraction plus marquée des recettes (impacts dus à la baisse des dotations de l'État, des recettes fiscales, des taxes...) . Dans un contexte de forte instabilité des finances publiques, cette lacune réduit la capacité d'anticipation et de résilience budgétaire ;
- la prise en compte insuffisante des enjeux relatifs aux ressources humaines. Le CCEE avait alerté sur l'ampleur des départs à la retraite prévus d'ici 2030, sur les risques de perte de compétences clés et sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle structurée. Le budget primitif 2026 ne comporte pas de ligne ou de plan de gestion des ressources humaines permettant d'aborder ces enjeux à la hauteur du risque identifié ;
- le soutien au tissu associatif en décalage avec les besoins du territoire. Le Conseil constate une baisse des subventions de fonctionnement aux associations, alors même que celles-ci jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, culturelle et environnementale. Cet écart est jugé préoccupant, au regard des difficultés structurelles rencontrées par le monde associatif. De plus, le CCEE rappelle au Conseil régional que le recours accru aux appels à projets permet à la Région de réguler la demande et la trésorerie certes, mais fragilise les associations, en particulier celles du sport, de la culture et de l'éducation populaire. Il crée aussi un système qui favorise les structures les plus organisées au détriment des petites ;

- la cybersécurité et usages numériques : un enjeu important, peu visible budgétairement. Le CCEE avait insisté sur la nécessité de renforcer la cybersécurité des services publics régionaux et d'encadrer les usages non maîtrisés de l'intelligence artificielle. Le projet de BP 2026 ne fait pas apparaître clairement les dispositifs identifiés à cette fin, alors que les risques numériques se renforcent.

Le CCEE relève aussi des contradictions entre les priorités affichées et les moyens mobilisés :

- ambition politique dans les champs social et culturel mais non traduite budgétairement car l'analyse du projet de BP 2026 montre une baisse des subventions et soutiens dédiés. Le Conseil relève donc une contradiction entre l'ambition affichée de soutenir les acteurs de terrain – en particulier les associations culturelles, éducatives et sociales – et la diminution des crédits qui leur sont alloués ;
- appel à la prudence budgétaire alors que le niveau d'investissement demeure très élevé. Le CCEE observe un décalage entre les incertitudes soulignées dans les orientations budgétaires (volatilité des recettes, fragilité du contexte national) et l'intensité de l'effort d'investissement, même si celui-ci est largement soutenu par des cofinancements ;
- alerte sur la fragilité des ressources humaines mais absence de mesures nouvelles. L'ampleur des départs annoncés et les besoins de transmission des savoirs ne trouvent pas, à ce stade, de traduction budgétaire proportionnée.

Dans le cadre d'une approche plus analytique, le CCEE considère que le budget global est prudent et mesuré.

Le budget régional consolidé s'établit à 1,32 Mds€, incluant un budget principal de 1,064 Mds€. Le Conseil régional maintient ainsi une trajectoire financière solide autour de cinq indicateurs structurants :

- recettes et fiscalité : il apparaît que la fiscalité directe augmente, la fiscalité indirecte diminue, certaines taxes sectorielles progressent ;
- épargne brute : 21 % des recettes réelles de fonctionnement, niveau conforme aux standards de bonne gestion et permettant de soutenir un programme d'investissement ambitieux ;
- capacité de désendettement : 9 années, ratio maîtrisé et compatible avec la poursuite des grands projets structurants. Aussi, avec ce niveau de désendettement, le Conseil régional de La Réunion demeure crédible vis-à-vis des banques et autres organismes prêteurs ;
- part d'investissement : 50,9 % du budget principal, traduisant la volonté régionale d'engager un effort massif en faveur des infrastructures, de la transition écologique, de l'éducation et des mobilités ;
- dépenses de fonctionnement fortement contrôlées.

Les dépenses de fonctionnement demeurent contenues, malgré l'augmentation des charges obligatoires. Les recettes de fonctionnement progressent légèrement, portées principalement par la fiscalité régionale.

Le projet de budget primitif 2026, en terme d'orientations stratégiques, traduit les priorités de la mandature à travers trois grands axes, en cohérence avec les compétences régionales et les domaines d'avis du CCEE :

Axe 1 – Développement humain et solidaire

Cet axe mobilise près de 281 M€ en 2026. Mais, une analyse plus fine montre que :

- les domaines de la culture et du sport subissent les coupes les plus sévères (jusqu'à -26 %) malgré un discours politique volontariste. l'écart est donc très marqué entre l'affichage et la réalité budgétaire ;
- l'accent est mis sur les politiques éducatives, la formation professionnelle, la vie étudiante et les actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Les principales orientations concernent :

- la construction des deux nouveaux lycées et la poursuite de la rénovation des autres lycées ;
- le renforcement des aides individuelles à la réussite et à la mobilité ;
- la modernisation des équipements pédagogiques et numériques ;
- la poursuite de l'adaptation de l'offre de formation aux besoins socio-économiques du territoire en lien avec la mise en œuvre du CPRDFOP et du SRFSS.

L'effort porte tant sur l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements que sur l'accompagnement des parcours éducatifs et professionnels.

Axe 2 – Développement économique et ouverture de nouveaux horizons

Doté de près de 100 M€, cet axe vise à soutenir la diversification du tissu économique, l'innovation et l'attractivité du territoire.

Il inclut notamment :

- le développement d'outils d'ingénierie financière au service des entreprises ;
- l'accompagnement des filières innovantes, dont les industries culturelles et créatives ;
- la mise en place de nouveaux dispositifs de soutien aux PME à fort ancrage territorial.

Axe 3 – Développement durable et transition écologique

Avec plus de 341 M€, cet axe constitue le cœur de l'effort d'investissement régional. Les priorités portent les principaux projets structurants identifiés, à savoir :

- la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, photovoltaïque) ;
- la gestion durable des ressources et de la biodiversité ;
- la modernisation des infrastructures de transport ;
- l'avancement des projets structurants en matière de mobilité durable (achèvement de la Nouvelle Route du Littoral, lancement des études relatives au déploiement d'un réseau ferré...).

Une part importante de ces investissements bénéficie d'un cofinancement européen ou national, ce qui limite leur impact sur la dette régionale. Dans ce champ, le Conseil régional semble faire « le maximum possible » malgré les contraintes financières. En effet, l'exemple du « coma

circulatoire » dans lequel se trouve l'île montre que la politique régionale de mobilité doit encore se développer avec des moyens à la hauteur des enjeux. S'agissant du transport ferré, dont les études doivent être entièrement prêtes d'ici 2028 ; c'est un projet à long terme par excellence (horizon 2028-2035) qui en plus d'un phasage financier exhaustif et précis (financement encore incertain du côté de l'État) nécessite un phasage politique et opérationnel recherché et soigné pour éviter par exemple, les tensions d'utilisateurs en période de chantier

Cependant, le CCEE identifie des contraintes et des points de vigilance. Il appelle donc l'attention du Conseil régional sur plusieurs éléments susceptibles d'influencer la trajectoire financière régionale, à savoir :

- l'évolution défavorable du cadre fiscal national, notamment la possible transformation des fractions de TVA en dotation fixe ;
- la faible dynamique des recettes liées à la consommation, en particulier l'octroi de mer ;
- l'augmentation annoncée des charges sociales des employeurs publics ;
- l'incertitude entourant le futur Cadre Financier Pluriannuel européen (2028–2034), susceptible d'affecter les cofinancements des politiques structurantes. En matière de financements européens, le CCEE observe que le Conseil régional s'appuie massivement sur les fonds européens pour construire le budget, compenser certaines baisses de recettes et transférer des dépenses régionales vers le cofinancement européen (ex. Programme SLIME¹). Pour 2026, les subventions et participations de L'Europe (programmation 2021-2027) est de l'ordre de 54 % soit 47,7 M d'euros. Cette situation masque parfois une baisse réelle du budget régional propre ;
- le risque réside dans l'avenir des programmes européens et à une éventuelle renationalisation des crédits.

Ces éléments pourraient, à moyen terme, peser sur l'épargne régionale et sur les marges de manœuvre budgétaires.

En conclusion, dans son ensemble, le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2026 présente une orientation cohérente avec plusieurs priorités que le CCEE juge déterminantes :

- maintien d'une trajectoire financière prudente ;
- investissement massif dans les infrastructures éducatives, environnementales et de mobilité ;
- consolidation du développement humain.

Il constitue un budget d'engagement et d'équilibre. Il préserve les fondamentaux financiers tout en soutenant des politiques publiques régionales dans les domaines de la culture (ambition affichée mais moyens très en retrait), de l'éducation et de l'environnement. Il confirme l'importance stratégique accordée à la transition écologique, à la réussite éducative et à l'égalité d'accès aux services publics.

Le CCEE souligne la cohérence des orientations proposées et rappelle l'importance de maintenir une vigilance constante quant aux évolutions nationales et européennes qui pourraient affecter durablement les ressources de la collectivité.

1 SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Le Conseil appelle la collectivité à renforcer sa stratégie sur trois domaines essentiels :

- **la préparation d'un scénario de résilience budgétaire**, indispensable en cas de choc sur les recettes ;
- **la politique de gestion des ressources humaines avec le vieillissement des effectifs** afin d'anticiper les départs massifs et de préserver les compétences. Un pic de départs à la retraite est attendu entre 2026 et 2030, avec probablement un impact organisationnel important et des choix à faire en terme de remplacement ou pas des agents ;
- **le soutien au tissu associatif**, qui nécessite une approche plus volontariste au regard des besoins sociaux et culturels du territoire conformément aux prescriptions de la charte des engagements réciproques.

Le CCEE invite enfin la Région à intégrer plus visiblement les enjeux de cybersécurité et de gouvernance numérique dans ses priorités opérationnelles, au regard de l'évolution rapide des risques et des pratiques au sein des services publics.

Par ailleurs, le CCEE présente les avis formulés ci-après par ses commissions :

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

AXE 1

**Le développement humain et solidaire :
la pierre angulaire de la mandature**

DÉVELOPPER UNE EXCELLENCE CULTURELLE

**Cœuvrer dans le secteur de la culture c'est pour certains, exercer un métier.
Les acteurs culturels professionnels contribuent à l'économie d'un pays et à la
cohésion sociale.**

Dans les orientations budgétaires de 2026 du Conseil régional en matière de culture, la commission avait relevé que la Région aspirait au déploiement d'une politique culturelle et sportive ambitieuse [...] et qu'elle plaçait l'excellence culturelle et sportive au cœur de ses priorités stratégiques. Cette ambition ne se traduit pas encore dans le Budget primitif 2026

La liaison évidente entre les problématiques culturelle et sociale ne semble toujours pas conscientisée. Prendre en compte la situation **d'urgence culturelle** aurait été une manière d'affirmer une volonté de répondre à **l'urgence sociale**.

Sur la méthode de la rédaction de cet avis, la commission a opté pour une mise en regard des chiffres de ce budget primitif avec les projections inscrites dans les Orientations budgétaires concernées. Parallèlement, elle a, à titre comparatif, rapporté les mêmes chiffres à ceux des deux années précédentes.

Synthèse financière :

	BP 2025		BP 2026		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 313 739	19 494 303	19 151 673	18 662 558	-10,14%	- 4,3 %
Investissement	12 145 000	12 446 050	17 540 000	11 694 488	44,4 %	- 6,0 %
TOTAL	33 458 739	31 940 353	36 691 673	30 357 046	9,66 %	- 5,0 %

Sur la forme, la commission réitère sa demande d'une présentation du champ culturel distincte de celle du champ sportif, dans les documents budgétaires, afin de ne pas confondre deux domaines totalement différents, ce qui empêche la bonne visibilité des trajectoires régionales dans ces secteurs.

De manière globale, le budget 2026 du secteur de la Culture se traduit ainsi :

AE+AP² : 27 796 673 M€ ; CP³ = 21 988 258 M€ (dont 7 059 369 € pour le fonctionnement des structures muséales et 7 250 000 € pour les travaux/équipements de ces structures.

Pour mémoire :

- en 2025 *AE/AP⁴ : 22,95 M€ ; CP = 22,30 M€* (dont 7 591 624 pour le fonctionnement des structures muséales et 1 950 000 pour les travaux et équipements).

- en 2024 : *AE/AP : 24,65 M€ ; CP=23,22 M€*

La commission s'est attachée à juxtaposer, dans une perspective comparative, les données chiffrées projet BP 2026 à ceux des BP 2024 et 2025, en distinguant les crédits de la section de fonctionnement (AE) de ceux relevant de la section Investissement (AP) :

	2024	2025	2026
Fonctionnement :			
• AE	17,77M€	18,12 M€	16 521 673
• CP	15,74 M€	16,40 M€	16 032 558
Investissement :			
• AP	6,88M€	4,83 M€	11 275 000
• CP	7,49 M€	5, 89 M€	5 955 700

Lors de son avis sur les Orientations budgétaires de 2026, la commission Vivre ensemble avait espéré que les domaines de la culture et du sport ne soient pas relégués au rang de variables d'ajustement dans l'élaboration du projet de budget primitif 2026. Les éléments budgétaires reportés dans le tableau ci-dessus déçoivent cette attente. **La commission relève, avec inquiétude, une baisse sensible des autorisations d'engagement en 2026 par rapport à l'exercice 2025. La coupe, s'élevant à 1 598 327 € (soit 8,82%) est d'autant plus inquiétante qu'elle s'opère sur un secteur qui connaît une situation de précarité déjà alarmante.**

La commission craint que ce constat ne s'applique également, a posteriori, à l'année 2025, au vu du retard considérable constaté dans la gestion des dossiers de demandes de subvention déposés à la Région, au titre de cet exercice budgétaire. Le compte administratif apportera un éclairage certain sur les consommations réelles des sommes inscrites au budget primitif.

Sur le plan de l'investissement, on note une hausse considérable des autorisations de programme de 6 445 000 €, ce qui représente un pourcentage de 133,4% par rapport à 2025. En revanche, concernant les crédits de paiement (CP) y afférents, l'enveloppe demeure faible.

S'agissant de l'affectation budgétaire pour la section Investissement, la commission insiste sur la nécessité pour la collectivité de conduire une réflexion sur la recherche d'une répartition plus équilibrée entre le champ patrimonial et celui de la création artistique.

La commission reste persuadée que ce budget primitif n'est pas encore à la hauteur des enjeux qu'exigerait le contexte social actuel. En effet, la grande urgence culturelle en écho à l'urgence sociale semble toujours insuffisamment considérée. Au regard projet de budget primitif présenté, la capacité de la collectivité à « garantir le rayonnement culturel de la Région » semble bien fragile.

2 Autorisation d'engagement / Autorisation de programme

3 Crédit de paiement

4 Autorisation d'engagement / Autorisation de programme

Ainsi, la commission tient à formuler les remarques et propositions suivantes s'agissant des trois axes ci-après.

I – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

A – Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

La commission souscrit pleinement aux objectifs de la collectivité d'entretenir et de valoriser ses équipements culturels, tels que le Madoi, le Frac, les musées régionaux.

– Renforcer l'attractivité des musées régionaux

(Poursuite du contrat SPL Réunion des Musées Régionaux (RMR) incluant maintenance et renouvellement des équipements)

Fonctionnement (AE) : 7 129 369 € - CP 7 129 369 €

Investissement (AP) : 100 000 € - CP : 100 000 €

Au BP 2025 (AE) : 7 661 624 € - 6 989 303 € - AP : 100 000 € - CP : 100 000 €

Pour cette action, les *cibles* de 2026, plus ambitieuses que celles de 2025 prévoient 420 000 visiteurs dans les structures muséales. La commission espère que les objectifs affichés seront réalisés et que tout sera mis en œuvre pour une meilleure fréquentation de ces lieux de culture.

– Porter les grands projets muséographiques

Investissement (AP) : 100 000 € - CP : 100 000 €

Selon les Orientations budgétaires, il s'agirait ici, d'atteindre les objectifs de 2025, soit *le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour le projet global d'aménagement des réserves et mise aux normes des ERP*. Il faut donc déplorer un retard d'une année pour ces études de maîtrise d'œuvre.

– Travaux sur musées :

AP : 7 000 000 € - CP : 1 850 000 €

Au BP 2025 : AP : 1 700 000 € - CP : 1 700 000 €

La commission note que l'enveloppe financière des travaux consomme 40,5 % du budget global de la Culture, qui est de **27 796 673 M€ (AE+AP)**.

Si la commission comprend bien la nécessité d'entretenir le patrimoine muséal, elle s'étonne néanmoins de la part réservée à ce marqueur de l'évolution de la société que constitue la création artistique.

B – Valoriser et promouvoir la langue et la littérature créoles

– Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole (Charte des collectivités bilingues et Pacte linguistique)

Fonctionnement : AE : 100 000 € - CP 100 000 € (Montants identiques à ceux de 2025)

La commission avait relevé la lenteur de la collectivité dans la mise en œuvre de la Charte des collectivités bilingues, signée en 2022, au sein de ses propres équipements culturels et de son administration. À cet égard, elle suggère aussi la programmation de sessions de formation à l'écriture en *réyoné* pour son personnel, notamment à l'attention de ceux qui sont amenés, dans le cadre de leur fonction, à écrire en créole.

Par ailleurs, elle espère que sera enfin réalisé l'objectif annoncé, c'est-à-dire **la mise en œuvre du pacte linguistique** et la signalétique bilingue dans les musées.

– *Participer à la préfiguration de la création de « L’Institu la lang kréol »*

S’agissant de ce projet, la commission attend de la collectivité qu’elle incarne la volonté nécessaire à la création de cet institut, outil indispensable à la reconnaissance et à la valorisation de la langue et de la culture créoles. **La Région dispose d’une légitimité pour se proposer comme cheffe de file en matière de langue régionale, ce qui permettrait d’accélérer l’avancement de ce projet.** La commission relève que, presque quatre ans après la signature du Pacte linguistique, celui-ci n’a pas passé le stade de « préfiguration de la création ». Elle espère que cet institut voie le jour avant la fin de la présente mandature.

– *Soutenir les manifestations littéraires et concours d’écriture en réyoné*

Fonctionnement : AE : 190 000 € - CP : 180 000 €

Au Budget primitif 2025 AE : 210 000 € - CP : 180 000 €

La commission relève une baisse du budget de presque 10% (soit 20 000 €) par rapport à 2025 et elle le regrette, vu le faible montant consacré à cette action.

Parallèlement, elle salue le soutien constant de la collectivité à la mise en œuvre des concours littéraires en *réyoné* portés par le Conseil de la culture, de l’éducation et de l’environnement : le Pri Honoré pou lékol et le Pri Honoré adultes, qui connaissent un succès grandissant.

C – Recenser, étudier et valoriser le patrimoine culturel

– *Participer à la constitution et à la gestion d’une base de données patrimoniales*

– *Valoriser et diffuser les résultats des travaux*

Fonctionnement : AE : 80 000 € - CP : 80 000 €

Investissement : AP : 50 000 € - CP : 50 000 €

Au Budget primitif 2025 AE : 80 000 € - CP : 80 000 €

La commission relève que pour ces actions, les montants sont les mêmes depuis ces deux dernières années.

– *Contribuer à la réhabilitation et à la préservation des sites et monuments patrimoniaux*

Fonctionnement : AE : 280 000 € - CP : 260 000 €

Investissement : AP : 390 000 € - CP : 310 000 €

Il s’agit d’initiatives en matière de sauvegarde d’un patrimoine emblématique, le site de Notre-Dame-des-laves, et du lancement *d’une étude d’inventaire ciblée*, à savoir un travail sur le patrimoine religieux. La commission espère la concrétisation de ces projets pour l’année 2026.

Patrimoine – acquisitions foncières – culture

Investissement : AP 650 000 € - CP : 0

La commission aurait apprécié de disposer d’éléments d’information quant à ce projet d’investissement, absent des orientations budgétaires. Elle s’interroge sur la nécessité de bloquer une capacité d’investissement de ce niveau en 2026, alors qu’il n’est prévu aucune consommation budgétaire dans la même année.

II – ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS

A – Soutenir les projets culturels

– *Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais*

Fonctionnement : AE : 1 890 000 € - CP : 1 490 000 €

Investissement : AP : 1 000 000 € - CP : 1 000 000 €

Au Budget primitif 2025 : AE : 1 825 000 € - CP : 1 660 000 €

Investissement : AP : 1 920 000 € - CP : 1 710 000 €

La commission relève une légère augmentation de 65 000 € (soit 3,6 %), au titre du Fonctionnement, par rapport à 2025. En revanche, en Investissement, l'AP connaît une baisse de moitié environ (47,9 %).

Il reste à vérifier le niveau d'engagement réel des montants votés à l'aune du nombre de dossiers de demandes de subvention qui doivent être traités dans les délais permettant la réalisation des actions concernées.

Le Conseil, au vu de l'urgence culturelle, insiste auprès de la gouvernance régionale pour qu'elle prenne conscience de l'importance du rôle social des acteurs culturels, lesquels méritent une meilleure considération. **Œuvrer dans le secteur de la culture, c'est pour certains, exercer un métier. Ces professionnels contribuent à l'économie du pays et à la cohésion sociale. Le vivre ensemble réunionnais, souvent cité en modèle, est de plus en plus en danger au vu de la conjoncture économique fragile. Il y a urgence à porter un autre regard sur la culture, véritable ciment de notre société.**

– *Contribuer au rayonnement culturel et sportif*

Fonctionnement : AE : 280 000 € - CP : 270 000 €

Investissement : AP : 0 € - CP : 0 €

Au Budget primitif 2025 : AE : 450 000 € - CP : 430 000 €

Investissement : AP : 380 000 € - CP : 380 000 €

L'enveloppe budgétaire affectée au rayonnement culturel et sportif montre clairement que les actions seront bien moindres. Une autorisation d'engagement (AE) de 280 000 € contre 450 000 €, en 2025, soit une baisse de 37,8 %. En ce qui concerne la section Investissement, l'autorisation de programme (AP) est de 0 € contre 380 000 € en 2025. **Nous souhaiterions que la collectivité affirme sa volonté de soutenir le rayonnement culturel et sportif.**

La commission regrette de ne pouvoir identifier la part affectée au développement de la culture. Au-delà de ce constat, la baisse du montant affecté à cette action ne peut que limiter encore un peu plus le rayonnement de nos artistes. La commission rappelle encore **les grandes difficultés des artistes réunionnais, quelle que soit la discipline concernée, quand il s'agit de « s'exporter »**. Les coûts sont très élevés pour le transport des œuvres, par exemple pour le spectacle vivant, lors de participation à des manifestations à l'extérieur.

Le secteur de la littérature locale éprouve aussi des difficultés. Les éditeurs locaux désireux de rendre visibles les auteurs réunionnais au-delà de notre territoire font face à un manque de moyens. Il existe aussi des difficultés à la diffusion des œuvres hors de La Réunion. À cet égard, la commission rappelle à la collectivité, **qu'un dispositif réglementaire existe pour faciliter**

l'importation des livres vers La Réunion (aides au transport afin de maintenir des prix abordables). Elle pourrait, dans un souci d'équité, mettre en œuvre le même dispositif en faveur de ses auteurs. À ce jour, l'éditeur ne reçoit aucune aide pour cela, ce qui constitue un frein important à la diffusion hors du territoire.

La littérature locale, d'expression française et créole, est une véritable richesse que ce soit sur notre territoire mais également dans l'Hexagone et l'océan Indien.

- *Participer à la diffusion des manifestations culturelles et sportives*

Fonctionnement : AE : 500 000 € - CP : 500 000 €

Au BP de 2025 : AE 870 000 € - CP : 870 000 €

La commission observe une nette diminution du budget consacré à cette action de médiation culturelle par rapport à 2025 : la baisse est de 370 000 € (soit 42,5 %). Les chiffres et l'écart sont identiques pour les crédits de paiement.

La commission s'interroge quant au décalage entre l'ambition affichée par la collectivité dans ses orientations budgétaires et sa traduction financière dans ce présent budget primitif.

B – Consolider les opérateurs culturels structurants et les industries culturelles créatives

- *Le Pôle régional des musiques actuelles (Le PRMA)*

L'objectif de 2026, pour cette structure est la redéfinition de ses missions et de sa stratégie, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la filière. [...]

Fonctionnement : AE : 605 000 € - CP : 600 000 €

Au BP 2025 : AE : 605 000 € - CP : 550 000 €

La commission note que le soutien financier au PRMA n'a pas évolué depuis ces deux dernières années et n'a pas retrouvé le niveau de financement de 2023 qui était de 924 000 €. Or cet outil est indispensable à la visibilité des artistes musiciens réunionnais à l'international et incontournable pour la structuration de la filière considérée.

Eu égard aux besoins de la filière, au vu de l'élévation du niveau de professionnalisation et de l'augmentation du nombre d'artistes sur le territoire, le PRMA aurait dû voir son financement en cohérence avec cette dynamique.

La commission espère que le travail de redéfinition des missions et de la stratégie du PRMA ainsi que la clarification des dispositifs prévus pour 2026, ne constitueront pas une entrave au bon fonctionnement de la structure dans son accompagnement des artistes.

• Les arts visuels à La Réunion

La commission avait espéré que la non mention du **Sodavi** (Schéma d'orientation pour les arts visuels) dans les orientations budgétaires serait un oubli et non un renoncement de la collectivité à ce schéma indispensable à la structuration de la filière. La commission rappelle que la situation de ce secteur, qui souffre d'un manque cruel de soutien, est alarmante !

Elle rappelle que, malgré cette carence, un réseau, *Pôle des arts visuels de La Réunion (Rézom)*, s'est constitué, qui vise à répondre aux attentes de professionnalisation des artistes plasticiens. (<https://www.rezom.re>).

Depuis quelques années, il existe une plateforme de visibilité et d'accompagnement des artistes plasticien.ne.s contemporain.e.s réunionnais.es. ; il s'agit de « Documents d'artistes La Réunion »⁵.

Toutes ces initiatives démontrent une volonté de reconnaissance de l'émulation qui caractérise le champ des arts visuels à La Réunion :

- l'antenne locale du CAAP⁶ a été initié et a produit en 2021 « Une Charte des artistes auteurs » qui a été largement diffusée. Depuis, son activité est en sommeil même si des initiatives de « regroupement » des artistes auteurs et /ou des créations de collectifs entre artistes se font jour ;
- des associations disparaissent malheureusement parmi lesquelles « Cheminements » et « Pink Marmelade », pour ne citer que celles-là. Se mettent alors en place de multiples liens informels qui animent la circulation des artistes et des projets. Mais toutes les structures concernées regrettent de ne pas trouver un espace de travail pour renforcer les dynamiques à l'œuvre.

Aussi, sur la base de ces constats, la commission « Vivre ensemble » insiste auprès du Conseil régional pour qu'il :

- contribue à la fédération des acteurs associatifs œuvrant dans le champ des arts visuels ;
- participe au mouvement de reconnaissance initié au niveau européen d'un statut des artistes auteurs sur le modèle de ce qui se pratique pour le spectacle vivant ;
- s'approprie le contenu du rapport Racine⁷ et de la position des organisations professionnelles.

– Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC)

Fonctionnement : AE : 245 000 € - CP : 230 000 €

Au BP 2025 : AE : 220 000 € - CP : 130 000 €

La commission relève une augmentation notable des crédits de paiements (230 000 € contre 130 000 € en 2025)

Pour 2026, *il s'agira des mêmes chantiers prioritaires qu'en 2025, à savoir la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes ERP et l'aménagement des réserves, la révision de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) en partenariat avec la DAC et le déploiement progressif du projet de direction.*

– Salles de création et de diffusion

Fonctionnement : AE : 1 719 115 € - CP : 1 700 000 €

Au BP 2025 AE : 1 689 115 € - CP : 1 500 000 €

On note une légère augmentation de 102 000 € (AE 1 791 115 € contre 1 689 115 € en 2025).

5 C'est un espace de travail collaboratif et participatif qui rassemble les documents d'artistes en région. Il fédère ces associations autour d'une charte et d'un règlement d'usage. Il se porte garant de la bonne utilisation de l'appellation "Documents d'artistes" ainsi que des différentes méthodologies liées à la documentation en ligne du travail des artistes. Le Réseau coproduit également des contenus autour du travail des artistes des fonds régionaux : textes critiques, traductions, carnets de résidence, portraits filmés, visites d'ateliers (meet-up). Il apporte son soutien lors d'événements de diffusion à l'échelle nationale et internationale, dans une volonté constante de mise en relation avec les acteurs·rices et prescripteur·rices du secteur de l'art contemporain. – Site DDA La Réunion

6 Le CAAP est une organisation syndicale nationale qui défend les intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs et des artistes-autrices quel que soit leur domaine de création artistique

7 Le rapport Racine, est un rapport de 141 pages intitulé "L'auteur et l'acte de création " confié par le ministre de la Culture français Franck RIESTER à Bruno RACINE en avril 2019, initialement prévu pour le 15 novembre 2019, il sera finalement rapporté le 22 janvier 2020. Il fait un état des lieux de la situation des acteurs et actrices de la création en France. Il établit 23 recommandations pour renforcer la condition des artistes-auteurs (<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>)

La commission avait fait part des observations ci-après dans son avis sur les orientations budgétaires.

Pour 2026, la commission avait relevé dans les orientations budgétaires que la collectivité procédera à un *réexamen des équilibres d'intervention entre les salles de diffusion labellisées et les autres équipements régionaux*. Elle avait souhaité plus de précisions à propos de ce *réexamen des équilibres d'intervention*, dont il était fait mention. Elle avait également relevé que les *cibles* étaient en baisse, passant de 4 à 3 en 2026.

La commission s'interrogeait sur l'inscription de ces *rééquilibrages d'intervention* dans le Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de La Réunion. Elle ne dispose malheureusement pas de plus d'information dans ce budget primitif.

Par ailleurs, la commission s'étonne qu'il ne soit pas fait mention de la nouvelle structure culturelle, « Zétwal » dans ce budget primitif. Elle aurait apprécié de disposer d'éléments relatifs à son fonctionnement. Quelles en seront les enveloppes budgétaires en AE et en AP, en 2026 ?

– *Compagnies conventionnées*

Il est prévu, pour 2026, *une remise à niveau des relations entre les 14 compagnies bénéficiant d'un conventionnement avec l'État et la Région afin d'étendre le principe du conventionnement*. Cette prévision figurait déjà dans les orientations budgétaires précédentes mais il était question de 16 compagnies conventionnées (?). La commission aurait souhaité plus de précisions à propos de la *remise à niveau des relations* dont il est question.

Par ailleurs, il apparaît que 13 projets ont été soutenus et que la cible pour 2026 est de 13.

Les subventions à ces compagnies conventionnées émargent au budget de l'action « Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais ».

– *Industries culturelles et créatives*

(Elles concernent principalement la filière livre)

Fonctionnement : AE : 160 000 € - CP : 1 60 000 €

Investissement : AP : 240 000 € - CP : 220 000 €

Au BP 2025 AE : 170 000 € - CP : 170 000 €

Investissement : AP : 250 000 € - CP : 230 000 €

La politique régionale de soutien à la filière livre s'inscrira en 2026 dans le cadre de la nouvelle convention cadre 2026- 2028, pouvait-on lire dans les orientations budgétaires de 2026.

La commission avait pourtant retenu avec satisfaction, dans les OB, l'affirmation selon laquelle, *il s'agit de poursuite de la politique régionale de soutien à la filière livre, de l'édition régionale au réseau de librairies indépendantes, pour garantir une offre diversifiée et un accès au livre pour tous*. Force est de constater, à la lecture de ce BP que le soutien financier à la production régionale est encore plus faible qu'en 2025. Un traitement prioritaire aurait dû être accordé à la littérature dont les vertus éducatives doivent à nouveau être démontrées dans le contexte actuel où les écrans, orientés vers le divertissement, prennent le pas sur la lecture.

C – Poursuivre et consolider les dispositifs culturels : Le Guétali

– *Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise*

Fonctionnement : AE : 600 000 € - CP : 600 000 €

Au BP 2025 AE : 930 000 € - CP : 930 000 €

La commission avait relevé, entre autres points, dans les OB qu'il était question pour 2026, d'une réévaluation du dispositif pour en *affiner les critères d'attribution afin de garantir une diffusion artistique ciblée et efficiente, [...] d'améliorer la visibilité et l'équité tout en assurant la soutenabilité budgétaire*. En termes de chiffres, cela se traduisait comme suit, pour 2026 :

Nombre de public touché : Cibles : 55 000 au lieu de 65 000 en 2025, (-10 000) - Nombre de de représentations ou expositions : Cibles : 550 au lieu 650 en 2025 (- 100),

S'agissant des représentations et expositions :

Nombre de structures bénéficiaires : 50 au lieu de 55 en 2025.

La commission, avait alors fait part, dans son avis, de la nécessité de renforcer et d'étendre ce dispositif d'éducation culturelle de proximité et de cohésion sociale. Or, elle constate une baisse de quasiment d'un tiers du budget alloué jusqu'ici. Le dispositif Guétali, elle le rappelle, contribue également à démystifier les lieux culturels pour une grande partie de la population et concourt ainsi à la prise en considération des droits culturels.

Mieux soutenir un tel dispositif aurait été synonyme de reconnaissance de la place de la culture dans le « vivre ensemble » réunionnais.

– *Aides individuelles à la formation initiale et à la formation continue*

(Il s'agit de 4 dispositifs d'aide à la formation individuelle dans les métiers de la culture).

Fonctionnement : AE : 580 000 € - CP : 580 000 €

Au BP 2025 AE : 780 000 € - CP : 580 000 €

La commission constate une baisse du budget de 200 000 €, soit un peu plus du quart (25,62%) du budget de 2025, alors que, dans le même temps, il est envisagé d'élargir les dispositifs existants au domaine de la danse, de la musique et du théâtre.

III – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL ET LA COOPÉRATION

A – Développer le partenariat et la coopération culturelle

– *Accompagner les contrats de développement territoriaux*

Fonctionnement : AE : 80 000 € - CP : 80 000 €

Au BP 2025 AE : 100 000 € - CP : 80 000 €

Investissement : AP : 530 000 € - CP : 480 000 €

Au BP 2025 AE : 100 000 € - CP : 100 000 €

Investissement : AP : 0 € - CP : 0 €

La commission note une baisse de 20 000 €, représentant 20 % du budget de 2025 en AE. En revanche, en termes d'investissement une enveloppe de 530 000 € est prévue avec des CP à hauteur de 480 000 €. La commission espère fortement que **les contrats territoriaux pluriannuels de développement culturel** seront signés, en 2026, avec les collectivités concernées des Hauts et de l'Est de l'île. Les *cibles* étaient de 2 en 2025 avec un taux nul de réalisation ; elles sont toujours de 2 en 2026. Signalons qu'aucun rattrapage n'était noté dans les orientations budgétaires.

La commission continue à plaider fortement en faveur d'un rééquilibrage de l'aménagement d'infrastructures culturelles notamment dans les Hauts et dans l'Est de l'île, considérant que :

- les compétences exercées par les régions (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) contribuent à promouvoir la diversité culturelle, à soutenir la création y compris dans les territoires les plus isolés, à renouveler les publics à travers l'action culturelle et l'éducation artistique ;
- les régions constituent un échelon stratégique pour traiter du développement économique des filières de la culture, aider les acteurs culturels locaux et favoriser un aménagement équilibré du territoire.

– *Soutenir les actions de coopération régionale*

– *Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens*

Fonctionnement (AE) : 30 000 € - CP 30 000 € pour les 2 actions. Or, au BP 2025, ces actions étaient distinctes et les crédits de paiement étaient les suivants :

- Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens
AE : 150 000 € - CP : 80 000 €
- Soutenir les actions de coopération régionale
AE : 40 000 € - CP : 30 000 €.

– *Impulser un programme d'innovation culturelle et sportive*

Fonctionnement : Pour ces deux actions assemblées : AE : 30 000 € - CP : 30 000 €

Au BP 2025 : AE : 40 000 € - CP : 30 000 €)

Fonctionnement : AE : 80 000 € - CP : 80 000 €

Au BP 2025 AE : 150 000 € - CP : 80 000 €

Il aurait été appréciable de pouvoir identifier la part consacrée à la culture. En tout état de cause la baisse en autorisation de programme (AE) est importante, dépassant la moitié du budget de 2025 (AE 80 000 € contre une AE de 150 000 € en 2025).

B – Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique, culturelle

– *Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur*

Le Conservatoire à rayonnement régional

Fonctionnement : AE : 1 928 189 € - CP : 1 928 189 €

Investissement : AP : 380 000 € - CP : 380 000 €

Au BP 2025 AE : 2 040 000 € - CP : 2 040 000 € - AP : 380 000 € - CP : 380 000 €

La commission se réjouit de la prise en compte des droits culturels dans cette institution. Elle attire également l'attention de la collectivité sur la nécessité de veiller, pour cela, à la mise en œuvre d'un enseignement artistique pluridisciplinaire, ouvert sur le monde.

La commission rappelle que notre région est la seule d'Outre-mer à disposer d'un CRR. Celui-ci contribue à apporter une formation de grande qualité aux jeunes Réunionnais, dans tous les domaines qui sont les siens. Une attention toute particulière doit être apportée au bon fonctionnement de cette institution en vue de toujours maintenir une offre d'enseignement artistique diversifiée au plus grand nombre.

– *Favoriser l'accès pour tous les Réunionnais à l'éducation et à la formation artistique culturelle*

Fonctionnement : AE : 195 000 € - CP : 185 000 €

Investissement : AP : 65 000 € - CP : 60 000 €

Au BP 2025 AE : 363 000 € - CP : 235 000 € - AP : 80 000 € - CP : 60 000 €

Il est difficile de favoriser un réel *accès pour tous les Réunionnais à l'éducation et à la formation artistique culturelle*, quand l'ambition affichée ne se traduit pas en soutien financier. Le nombre de projets, de bénéficiaires des dispositifs concernés risque de continuer à baisser indubitablement.

– *Travaux sur Conservatoire à rayonnement régional - MOA*

Investissement AP : 1 000 000 € - CP : 500 000 €

Au BP 2025 AP : 1 000 000 € - CP : 100 000 €

– *PRR communes culture*

Investissement : AP 10 700 €

Au BP 2025 - CP : 1 334 000 €

Pour conclure, la commission estime que ce budget primitif (BP) ne reflète pas encore la traduction concrète de l'ambition de la collectivité en matière de développement culturel sur le territoire.

Quelle que soit la collectivité concernée, les acteurs culturels sont impactés ; **la précarité étant déjà très forte dans le secteur considéré, il en découlera un appauvrissement culturel certain sur notre territoire si les institutions territoriales ne se ressaisissent pas.**

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

À la lecture du préambule de l'Axe 1 du BP 2026, la commission note que la collectivité inscrit son budget dans une logique de soutenabilité financière, fondée sur trois leviers : la mobilisation des cofinancements, le renforcement de l'évaluation des politiques publiques et la priorisation des dépenses vers les politiques à fort impact social et territorial. Dans ce cadre, la politique éducative demeure au cœur du choix régional de consolider les investissements structurants tout en préservant les dispositifs essentiels à la réussite des élèves.

En 2026, l'enveloppe consacrée à cette politique s'établit à 124,98 M€ en capacité d'engagement, contre 143,86 M€ en 2025 (-13 %) tandis que les crédits de paiement s'établissent à 108,96 M€, soit une hausse de +19 %. Cette configuration, marquée par une réduction des marges d'engagement et une accélération du paiement des opérations déjà engagées - en particulier les chantiers structurants des lycées - apparaît cohérente avec les orientations du préambule, dans un contexte de contraction durable des recettes.

L'analyse de la répartition par axes stratégiques confirme cette tendance : la part dédiée aux compétences obligatoires progresse sensiblement, passant de 74 % en 2025 à 81 % en 2026, tandis que celle consacrée aux actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves diminue de 26 % à 19 %. Cette évolution traduit un recentrage des ressources régionales sur les obligations légales - construction, mise aux normes, maintenance minimale, équipements indispensables - et une contraction corrélative des moyens alloués aux politiques éducatives facultatives, pourtant déterminantes pour l'égalité des chances, la lutte contre les inégalités et l'accompagnement des parcours.

I- UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

L'année 2026 est ainsi marquée par une montée en puissance des investissements destinés aux **nouveaux lycées**. Les autorisations de programme (AP) consacrées à la construction progressent de 48,25 M€ à 55,22 M€ (+14 %), tandis que les crédits de paiement (CP) connaissent une hausse très importante, passant de 10,45 M€ à 34,62 M€ (+231 %) par rapport au BP 2025. Cette évolution traduit l'entrée en phase opérationnelle majeure des deux chantiers structurants que sont le lycée de la Mer et le lycée des Métiers du Tourisme. La commission prend acte de cette accélération qui répond à un besoin réel de capacités d'accueil nouvelles dans les lycées. Elle se félicite de la construction de nouveaux établissements, laquelle contribuera à réduire la pression démographique et à mieux répartir les effectifs sur le territoire. **Elle préconise également un rééquilibrage de l'offre de places d'internat dans les zones en croissance démographique ou sous-dotées.**

À l'inverse, la commission relève que les crédits consacrés à **la réhabilitation du parc existant** enregistrent une diminution notable, avec une baisse de 61 % des autorisations de programme (43,23 M€ à 16,90 M€) et de 17 % des crédits de paiement (27,60 M€ à 23,10 M€). Si ces arbitrages reflètent les contraintes pesant sur le budget, ils interrogent la capacité à maintenir, dans la durée, un rythme soutenu de rénovation du patrimoine indispensable à la transition énergétique, à la sécurité et à la mise en conformité des établissements.

La commission réitère ici la vigilance déjà exprimée dans son avis sur les OB 2026, considérant que la rénovation du bâti constitue un levier essentiel pour améliorer durablement les conditions d'apprentissage et de travail dans les lycées. **Dans un contexte de changement climatique et de fortes contraintes thermiques affectant la vie scolaire, elle souligne l'enjeu de préserver un niveau d'entretien cohérent avec les besoins du territoire.** Une attention particulière devra être portée à l'équilibre entre l'effort consenti pour les constructions neuves et la nécessaire modernisation du parc existant, afin d'éviter l'accumulation de besoins futurs plus coûteux pour les finances publiques.

De même, à l'examen des données du rapport financier, les interventions relatives à **l'accessibilité des lycées** enregistrent une réduction marquée, avec des crédits de paiement divisés par deux par rapport au BP 2025, soit à hauteur de 6,8 M€. En l'absence d'éclairages complémentaires dans le rapport sectoriel, la commission souligne que cette baisse importante interroge, au regard des obligations légales d'accessibilité universelle et de l'engagement rappelé dans les OB 2026 en faveur d'un environnement scolaire inclusif.

Les **crédits alloués aux équipements pédagogiques** (DGE) progressent quant à eux de manière régulière (+6,8 % en AP et +10 % en CP), ce qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie régionale de modernisation des équipements et de soutien au numérique éducatif. Des précisions sur le budget consacré à la mise en place de l'Espace numérique de travail (ENT) régional auraient été cependant appréciées.

Enfin, elle retient que le budget 2026 intègre le **nouveau programme de gestion des biodéchets**, doté d'une enveloppe de 1,26 M€ en AP et de 0,378 M€ en CP.

II - DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La commission salue la volonté de la Région de poursuivre et de consolider sa politique éducative, en maintenant en 2026 un ensemble d'actions volontaristes qui contribuent à la réussite, à l'accompagnement des lycéennes et lycéens, comme en témoignent les dispositifs renforcés en matière d'orientation, de persévérance scolaire, de mobilité éducative ou encore de lutte contre les inégalités.

L'analyse des crédits dédiés à ces actions met toutefois en évidence une contraction significative en 2026 par rapport à 2025 : en fonctionnement, les AE diminuent de 18 % et les CP de 15 % ; de même en investissement, les AP enregistrent une baisse de 11 % et les CP de 9 %.

Actions volontaristes		BP 2025	BP 2026	Évolution
Fonctionnement :	AE	12 862 043	10 595 000	- 18 %
	CP	11 997 043	10 164 907	- 15 %
Investissement :	AP	11 600 000	10 300 000	- 11 %
	CP	10 500 000	10 500 000	- 9 %

L'examen en détail des différentes interventions appelle les remarques suivantes :

Orientation et persévérance scolaire

Malgré la baisse globale des moyens volontaristes, **le financement des actions d'orientation et de persévérance scolaire** constitue une exception positive. Elles progressent de manière très notable, avec une hausse de 87 % (750 k€) en AE et de 85 % en CP (602 k€), traduisant la volonté de consolider des dispositifs ciblés tels que « **Kap Réussite** », notamment fondé sur un mentorat par des étudiants.

Si elle salue cette démarche de soutien individualisé des lycéennes et lycéens, elle recommande toutefois de veiller à son articulation avec les dispositifs existants dans les lycées afin d'éviter les doublons et d'en renforcer l'efficacité. Elle réitère également l'importance d'adapter l'organisation du tutorat au rythme et aux contraintes des élèves, notamment aux horaires de transport scolaire. À ce titre, la commission suggère de tester des formes de tutorat en mode hybride et de **s'assurer autant que faire se peut de la qualité de l'accompagnement dispensé**. Elle invite à associer les fédérations de parents d'élèves au suivi et à l'évaluation du dispositif.

Enfin, **sur cette question de la persévérance scolaire, la commission estime opportun que le budget puisse, à terme, intégrer une attention plus marquée à la question de l'équité linguistique**. En effet, une partie des lycéens de notre territoire maîtrise, en première langue, le créole ou d'autres langues de l'océan Indien, qui ne correspondent pas à la langue de l'enseignement. Prendre en compte cette réalité sociolinguistique constituerait un levier supplémentaire pour renforcer les conditions de réussite de tous les jeunes Réunionnais, en particulier ceux pour lesquels la langue peut constituer une barrière d'accès aux apprentissages.

S'agissant de **l'aide régionale à l'hébergement** des lycéens originaires des Cirques, la commission relève avec satisfaction sa reconduction ainsi que son élargissement, amorcé en 2026, aux lycéens des villes de Saint-Philippe et de Sainte-Rose⁸. Elle regrette toutefois de ne pas disposer, dans les documents budgétaires, du montant spécifiquement alloué à cette mesure, ce qui ne lui permet pas d'apprécier pleinement l'effort financier. **Elle propose d'étendre cette aide régionale à l'hébergement chez des particuliers habilités, lorsque les capacités d'hébergement en internat sont atteintes**.

Mobilité lycéenne

Les crédits consacrés à la **mobilité éducative lycéenne** sont reconduits à l'identique (650 k€ en AE/CP), ce qui permet d'assurer la continuité des dispositifs existants et de maintenir une offre de mobilité essentielle à l'ouverture culturelle des jeunes, à l'égalité des chances et à leur préparation à l'enseignement supérieur. Grâce à cette enveloppe budgétaire connue à l'avance et offrant une garantie de financement, **la commission espère que les établissements pourront assurer une équité d'accès pour les lycéens et lycéennes, favorisant ainsi leur ouverture culturelle et contribuant à réduire leur isolement géographique**.

Égalité des chances

La commission salue la poursuite en 2026 des **actions destinées à favoriser l'égalité des chances** qui demeurent un axe important de la politique éducative régionale. En cohérence avec

8 Selon les informations données en réunion de présentation du projet de BP 2026 aux CESER/CCEE

les Orientations budgétaires, et dans un contexte où la Région doit préserver la soutenabilité de son budget en recentrant ses efforts sur les priorités essentielles, le maintien de dispositifs témoigne de la volonté de la collectivité de préserver un socle d'interventions à fort impact social, apprécié des familles et des établissements.

Toutefois, la commission relève que l'effort régional en faveur de l'égalité des chances reste difficile à appréhender, en l'absence d'une déclinaison précise des enveloppes budgétaires par dispositif. Ce manque de détail limite la capacité d'analyse et ne permet pas d'identifier clairement les choix opérés entre les différentes mesures relevant de cet axe.

Dans ce contexte, les crédits dédiés à l'égalité des chances enregistrent en 2026 une baisse significative : - 22 % en AE (9,19 M€), -19 % en CP (10,16 M€) en fonctionnement et -11 % en AP (8,5 M€) et - 9 % en CP (8,7 M€) en investissement. Plusieurs postes⁹ illustrent ce recentrage notamment :

- la baisse de l'aide au cartable numérique (- 3,4 %) ;
- la diminution de la DGF incluant le repas à 1 € (- 6,1 %), en raison d'un ajustement du mode de calcul ;
- la baisse de certaines dépenses d'accompagnement secondaire (- 5,8 %) ;
- la diminution du financement du Plan lecture dans les lycées (- 75%).

Si ces évolutions s'inscrivent dans des arbitrages rendus nécessaires par un contexte financier particulièrement contraint, la commission considère que des précisions supplémentaires auraient été bienvenues pour éclairer les choix retenus. **Elle invite en conséquence la collectivité à renforcer la lisibilité des crédits alloués à cet axe dans le rapport sectoriel, en détaillant les montants consacrés à chaque dispositif** (repas à 1 €, précarité menstruelle, cartable numérique, promotion de la lecture, bien-être et santé mentale des lycéens...) afin de permettre à la commission d'apprécier plus finement la cohérence entre les moyens mobilisés, les besoins identifiés et les objectifs fixés.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

S'agissant de l'engagement de la collectivité en matière d'enseignement supérieur, de vie et de mobilité étudiante, la commission prend acte d'un cadre budgétaire contraint qui se traduit globalement par une relative stabilité des autorisations d'engagement (- 0,55%) et une légère diminution des crédits de paiement (-1,30 %) en fonctionnement. Elle souligne en particulier la diminution plus prononcée de la section investissement (-33,1% en AP et -16,7% en CP) qui pourrait peser dans les toutes prochaines années sur l'ensemble de l'écosystème de l'ESR.

		BP 2025	BP 2026	Évolution
Fonctionnement :	AE	22 566 500	22 442 000	- 0,55 %
	CP	21 925 500	21 640 000	-1,30 %
Investissement :	AP	1 200 000	803 000	- 33,1 %
	CP	1 200 000	1 000 000	-16,7 %

⁹ Cf. données du tableau synthétique des dépenses réelles

Dans le détail, la commission note avec intérêt les efforts engagés pour améliorer **les conditions de vie des étudiants à La Réunion et en mobilité** à hauteur de 18,2 M€ en AE/AP et de 17,4 M€ en CP. Elle retient tout particulièrement le maintien du budget consacré à l'accès au logement étudiant (75 K€ en CP) ainsi que la relative stabilité des crédits dédiés au pourvoir d'achat des étudiants (14,36 M€, soit une baisse contenue de 4,7 % en CP). Sur ce dernier point, au regard de l'objectif de la Collectivité de "renforcer l'équité territoriale, en rééquilibrant les montants pour mieux tenir compte des réalités économiques des étudiantes et étudiants et des possibilités de cumul avec d'autres aides", **la commission souligne l'impérieuse nécessité de viser l'égalité de traitement entre les étudiants en mobilité et les étudiants poursuivant leur parcours de formation sur notre territoire.**

Afin d'**impulser le développement des cursus de formation de l'enseignement supérieur**, la collectivité affiche clairement sa volonté d'un renforcement et d'une diversification des filières et des diplômes adaptés aux besoins du territoire. Si cette volonté se traduit par des budgets importants en AE (2,05 M€) comme en CP (1,96 M€), la commission souhaite rappeler que **l'émergence de nouvelles filières stratégiques telles que les formations en agronomie, en psychologie ou en sciences politiques appelle nécessairement des négociations pluriannuelles avec les institutions en charge de ces formations.** Dans ce cadre, la commission aurait souhaité des précisions relatives à l'avancement des contrats pluriannuels d'objectifs de moyens et de performance que la collectivité négocie avec les opérateurs de la formation supérieure, à commencer par l'université de la Réunion.

S'agissant de **la promotion de la recherche réunionnaise et de la formation doctorale**, la commission salue une fois encore le soutien constant apporté aux jeunes chercheurs, en particulier dans le cadre des allocations régionales de recherche. Elle observe à ce titre une hausse significative des crédits dédiés à cet axe dont les AE passent de 1,57 M€ en 2025 à 2,18 M€ en 2026, soit une augmentation de +38,5 %, tandis que les crédits de paiement progressent de 1,629 M€ à 2,204 M€ (+35,2 %). Cette montée en puissance illustre l'effort consenti pour encourager les jeunes Réunionnais à poursuivre des travaux de recherche, avec une enveloppe portée à 2,01 M€ en AE et 2,08 M€ en CP en 2026 (contre respectivement 1,42 M€ et 1,47 M€ en 2025) ainsi que pour professionnaliser la recherche réunionnaise dont les crédits sont stabilisés à 164 K€ en AE et 114 K€ en CP.

Dans le prolongement de cet effort budgétaire, **la commission souhaite souligner l'importance stratégique de disposer de travaux de recherche impactants, produits localement et ancrés dans les réalités économiques, sociales, culturelles, environnementales, sanitaires ou encore éducatives.** En renforçant la capacité des chercheurs à mener leurs travaux dans de bonnes conditions, la Région se dote d'outils d'aide à la décision plus solides et mieux adaptés aux spécificités réunionnaises. Cette production de savoirs endogènes contribue à une action publique plus éclairée, plus réactive et plus cohérente, tout en participant au rayonnement national et international de l'excellence scientifique réunionnaise.

Parallèlement à l'effort consacré à la formation doctorale, la commission accueille favorablement **les mesures visant à professionnaliser la recherche réunionnaise** et à mieux articuler recherche et développement économique. À ce titre, elle salue le développement des contrats CIFRE¹⁰ qui renforcent les liens entre recherche académique et tissu industriel local,

10 Convention industrielle de formation pour la recherche

ainsi que la création annoncée d'une Maison du doctorat, initiative structurante pour améliorer l'encadrement, la visibilité et la valorisation des parcours doctoraux.

Elle se félicite également de l'instauration du prix « Talents réunionnais » qui constitue un levier supplémentaire pour promouvoir les travaux portant sur des enjeux régionaux majeurs.

S'agissant enfin de **l'accompagnement des projets d'infrastructures** des opérateurs de l'enseignement supérieur, la commission retient le soutien de la collectivité à l'émergence d'un nouveau campus universitaire à l'Est (campus du colosse à Saint-André), ce qui constituera une contribution importante au désengorgement du campus de Moufia à Saint-Denis, au même titre que la création du campus Paul Vergès au Port qui devra accueillir à terme l'ESAR, l'ENSAR et l'ILOI.

RENFORCER LA QUALITÉ DES FORMATIONS AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS.E.S ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Malgré un contexte financier incertain et contraint marqué par une diminution des crédits de l'État au titre du PACTE notamment, la commission note que le BP 2026 confirme la volonté régionale de maintenir un haut niveau d'intervention en faveur de la formation professionnelle mais en réorientant l'effort vers les publics.

Les autorisations d'engagement et de programme (AE/AP) diminuent de -4,1 % (115,43 M€ contre 120,35 M€ en 2025), avec une baisse modérée des AE de -3,2 % (105,33 M€) en fonctionnement et plus marquée de -12,4 % (10,10 M€) des AP en investissement.

À l'inverse, les crédits de paiement (CP) progressent de +2,3 % (108,8 M€) tirés par la hausse des CP en fonctionnement de +3,6 % (99,73 M€) tandis que les CP en investissement reculent de -10,37 % (9,06 M€).

La structure du budget¹¹ confirme ce recentrage : 84 % des crédits sont orientés vers les publics dont 56 % pour le déploiement de l'offre de formation (60,3 M€) et 28 % pour la levée des freins à la formation (mobilité, aides, rémunération, soit 30,6 M€).

Le BP 2026 apparaît ainsi comme un budget de consolidation des priorités fixées par la mandature, privilégiant l'accès effectif à la formation et la sécurisation des parcours, tout en ajustant les marges d'investissement.

I – DÉVELOPPER LES OUTILS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

L'axe 1 représente une part modeste mais essentielle du budget de la formation professionnelle, soit environ 3 % du total, avec 2,9 M€ en AE (fonctionnement) et 6,15 M€ en AP (investissement) inscrits en 2026. Il couvre en effet des outils structurants tels que REUNISEM, la démarche qualité, la fonction prospective (Réunion Prospective Compétences) ainsi que des infrastructures de soutien à l'appareil de formation, notamment l'AFPAR de Saint-François, l'Institut des études sanitaires et sociales du CHU Nord et l'IRTS.

Si les montants demeurent proportionnellement faibles, leur rôle est cependant déterminant pour sécuriser le pilotage régional et accompagner la mise en œuvre du CPRDFOP 2025-2030. Dans ce cadre, la commission observe une baisse des crédits sur certaines composantes de l'axe,

11 Répartition des dépenses par axes stratégiques

notamment une diminution d'environ 30 % des CP dédiés à la fonction prospective (-201 000 €) ainsi qu'un recul des moyens alloués au système d'information (-163 500 €). elle s'interroge sur les effets de ces ajustements sur la qualité du pilotage et l'efficacité des achats régionaux.

Par ailleurs, la baisse des autorisations de programme (-750 000 €, soit -10,87 %) par rapport à 2025 appelle une vigilance particulière. La commission espère que cette diminution ne freinera pas le déploiement des infrastructures prévues et sollicite des éclairages supplémentaires sur le **plan pluriannuel d'investissements** de la collectivité. **Elle invite également la Région à rendre ce plan public afin d'améliorer la lisibilité des projets structurants et de permettre au CCEE de suivre les éventuels arbitrages ou évolutions.**

Enfin, s'agissant spécifiquement de **la démarche qualité**, la commission rappelle qu'elle constitue un levier majeur pour fiabiliser les prestations et sécuriser les achats de formation. Elle invite la Région à **veiller à ce que les moyens mobilisés permettent non seulement le contrôle mais aussi l'accompagnement des organismes de formation vers l'amélioration continue, condition indispensable à une montée en qualité durable de l'offre de formation.**

II – SOUTENIR LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES CLÉS ET LES SOFT SKILLS

La commission note que la **création du Centre de Ressources pour l'Innovation-Compétences clés (CRI-CC)** sera effective en 2026, avec un budget de 80 000 € en AE/CP. Elle réitère son souhait de voir préciser la gouvernance et les modalités d'accès au centre de ressources afin d'assurer une appropriation collective par les opérateurs de la formation. Dans cette perspective, elle recommande à la collectivité de les associer étroitement à sa mise en œuvre.

Elle se félicite également de l'extension territoriale du **dispositif « LéspassClés »**, pleinement intégrée dans le BP (1,81 M€ en AE et 1,06 M€ en CP).

La commission salue également la montée en puissance des **actions relevant de la deuxième chance** (+ 600 k€ en AE, soit 950 k€ et + 298 k€ en CP, soit 600 k€) et des crédits alloués à **l'obligation de formation des jeunes** (nouvelle mesure) pour lesquels la commission aurait souhaité des précisions relatives aux modalités de déploiement (repérage des publics cibles, modalités d'accompagnement, rôle des partenaires, moyens mobilisés, calendrier).

Enfin, de manière plus globale, s'agissant de **l'acquisition des softskills** ou compétences psychosociales, reconnues par les entreprises comme facteur d'employabilité, la commission tient à souligner que le travail engagé à La Réunion par certaines missions locales ne doit pas faire oublier d'une part, la grande difficulté à évaluer ces compétences psychosociales et d'autre part, la nécessité de mobiliser des moyens pluridisciplinaires conséquents pour atteindre des résultats.

III – DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION ÉQUILIBRÉE, INNOVANTE ET DE QUALITÉ POUR RÉPONDRE AUX TRANSITIONS DU TERRITOIRE

La commission salue la poursuite de l'engagement de la collectivité en faveur de **la filière sanitaire et sociale** dont le budget progresse de 818 k€ en AE, (22,60 M€, soit +3,76 %) et de 4, 80 M€ en CP (23,50 M€, soit +25,72 %). Elle encourage la Région à poursuivre cet effort au regard des enjeux du secteur et des attentes formulées dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS).

La commission relève par ailleurs qu'un budget de 150 k€ en CP est inscrit pour favoriser **la mobilité en formation des demandeurs d'emplois** ; elle se questionne sur la nature des dépenses antérieurement engagées au regard des AE correspondantes. Dans ce cadre, **elle préconise, au-delà du partenariat avec LADOM, un partenariat renforcé avec le CNARM dont la Collectivité est membre.**

Enfin, elle note l'absence de crédits (AE et CP) sur la ligne intitulée « encouragement des échanges avec les pays voisins ». Une mention sur le renvoi à la section dédiée à la coopération régionale aurait été bienvenue afin d'améliorer la lisibilité du document et éviter toute ambiguïté sur les moyens effectivement mobilisés.

VI – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES VISANT A LEVER LES FREINS À LA FORMATION

La commission se réjouit que des moyens importants, à la hauteur des ambitions régionales, soient mobilisés pour **lever les freins à l'accès à la formation**. Les crédits consacrés à ces dispositifs connaissent en effet une progression significative, passant de 26,43 M€ à 30,03 M€ en AE et de 25,18 M€ à 30,65 M€ en CP, soit une hausse d'environ +14 % en AE et +22 % en CP. Ces montants traduisent un effort régional soutenu pour sécuriser les parcours des apprenants et favoriser l'égalité d'accès à la formation.

Elle salue en particulier la poursuite de l'amélioration de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle dont l'enveloppe atteint désormais 19 M€ (soit + 1 M€).

Elle observe également une évolution notable dans la répartition interne des dispositifs : les **aides individuelles de formation** augmentent fortement (de 0,8 M€ à 5,6 M€), ce qui traduit un soutien renforcé aux publics confrontés à des difficultés financières spécifiques ; à l'inverse, le Pass Formation enregistre une baisse marquée (de 3,5 M€ à 1,5 M€ en AE et de 2,5 M€ à 2,25 M€ en CP), liée à son recentrage sur sa vocation initiale d'aide individuelle exceptionnelle complémentaire. La commission prend acte de cette évolution tout en soulignant la nécessité de préserver la lisibilité du dispositif.

Elle apprécie enfin le développement du partenariat avec la CAF et France Travail, notamment concernant la garde d'enfants, frein majeur à l'entrée en formation. Le financement de 50 places en crèches pour les demandeurs d'emploi en situation de monoparentalité constitue une réponse adaptée à un besoin social bien identifié. **Elle propose que ce dispositif fasse l'objet d'un suivi régulier afin d'en mesurer l'impact, d'ajuster si nécessaire la capacité d'accueil et d'explorer, en lien avec les communes et les opérateurs locaux, d'autres solutions d'accueil complémentaire dans les zones les plus fragiles.**

Au préalable, sur le plan méthodologique, la commission précise qu'elle a procédé à l'examen de ce projet de budget primitif 2026 concernant les champs du sport, de la cohésion sociale et de la coopération régionale, sur la base d'une mise en cohérence avec les orientations budgétaires 2026 ainsi que **d'une approche comparative** avec le projet de budget primitif de l'exercice précédent.

En complément de ces sources documentaires, la commission a également eu l'opportunité de participer conjointement avec le CESER, à **une réunion de présentation de ce projet de budget primitif 2026 par la Direction générale adjointe au « Développement humain », la Direction culturelle et sportive ainsi que la Direction de la cohésion sociale de la Région.**

L'avis de la commission a donc été établi à partir de ces apports.

AXE 1

Le Développement humain et solidaire

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

Sur la forme et le fond, la commission constate que sa **réserve concernant le choix rédactionnel de la collectivité d'une présentation « fusionnée » du secteur « Sport » avec celui de la « Culture »**, prend tout son sens à l'occasion de l'examen des données budgétaires de ces deux secteurs pour 2026.

En effet, alors que la synthèse financière figurant dans le rapport sectoriel¹² fait apparaître sur le plan du fonctionnement par rapport à 2025 (pour les deux secteurs confondus), une variation à la baisse modérée de 10,14 % pour les autorisations d'engagement (AE) et une baisse légère de 4,3 % pour les crédits de paiement (CP) afférents, l'examen spécifique de la ligne budgétaire dédiée au sport (« Excellence sportive ») et figurant dans le « tableau synthétique des dépenses réelles »¹³, fait apparaître des tendances beaucoup plus défavorables.

La commission relève que le secteur « Sport » se voit doté globalement pour 2026 d'une autorisation d'engagement pour son fonctionnement de 2,63 M€ et de crédits de paiement afférents d'un même montant. Rapportées aux données de l'exercice précédent (3,19 M€ en AE et 3,09 M€ en CP) cela représente une **baisse significative de près de 18 % pour les AE et de près de 15 % pour les CP**, ce qui semble en décalage avec la tendance à la baisse modérée reflétée par les « données fusionnées » pour les secteurs de la Culture et du Sport.

Pour la commission, une telle présentation fusionnée des données pour le sport et la culture, notamment en matière budgétaire, s'avère inadaptée et ne contribue pas à la lisibilité qui devrait prévaloir pour chacun de ces deux secteurs. Le maintien de ce type de présentation serait contre-productive en matière de transparence budgétaire et plutôt de nature à susciter des interrogations de tout ordre.

12 Projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2026 - RAPPORT/RSDF N°117986 – Tableau p. 96/1481

13 Projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2026 - RAPPORT/RSDF N°117986 – Tableau p. 32/1481

Pour une analyse plus fine, les données budgétaires exclusivement du secteur sportif synthétisées pour 2026, rapportées à titre comparatif à celles des budgets primitifs des exercices précédents (2022 à 2025) et relevant pleinement de la gestion de la présente mandature, sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Sport	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. 2026/25	Evol. 2026/22
Investissement *							
AP¹⁴	2 847 000	2 465 000	11 215 000	7 315 000	6 265 000	- 14,4 %	+ 120,1 %
CP¹⁵	8 150 560	5 375 000	4 656 000	6 552 000	5 738 788	- 12,4 %	- 29,6 %
Fonctionnement*							
AE¹⁶	2 880 000	3 410 000	3 440 000	3 190 000	2 630 000	- 17,6 %	- 8,7 %
CP	2 880 000	3 410 000	3 440 000	3 090 000	2 630 000	- 14,9 %	- 8,7 %

* en euros

Sur la base de ces données, la commission relève que **l’enveloppe budgétaire 2026 prévue en matière de fonctionnement** pour le sport (2,63 M€ en AE et en CP), **se situe même en deçà du niveau d’intervention de la collectivité en 2022** (2,88 M€), première année de plein exercice de la mandature en place.

Une analyse plus détaillée des différents postes budgétaires (tableau synthétique des dépenses réelles) fait également apparaître que **pour 2026, l’aide spécifique aux ligues et comités¹⁷ baisse de 22 % en matière d’engagement** (AE de 1,95 M€ en 2026 contre 2,5 M€ en 2025) et de **18,8 % pour les crédits de paiements** afférents (CP de 1,95 M€ en 2026 contre 2,4 M€ en 2025). Rapporté aux objectifs affichés dans le projet de mandature, cette évolution du soutien financier de la collectivité en faveur du sport, n’est pas de nature à envisager leur réalisation à échéance plus ou moins courte.

Les craintes de la commission sur les moyens budgétaires déployés par la collectivité pour le sport sont d’autant plus grandes que **2026 est une année préparatoire aux futurs Jeux des îles de l’océan Indien** (JOI 2027 aux Comores) et nécessitera un accompagnement financier supplémentaire au profit des ligues et comités concernés.

La commission rappelle en outre que le **projet de loi de finances 2026** Sport, Jeunesse et Vie associative prévoit pour le Sport **un budget en baisse par rapport à 2025**, marquant ainsi une inflexion après plusieurs années de hausse. Couplée à cette baisse des enveloppes budgétaires de la collectivité pour le secteur du sport, cela s’apparente pour la commission au **principe de la « double peine »** qui est infligée aux acteurs associatifs du Sport, dont la contribution quotidienne au maintien de la cohésion sociale sur notre Île est pourtant unanimement reconnu.

La commission met également ces réductions budgétaires en perspective avec **l’arrêt annoncé par l’État, de dispositifs qui ont prouvé leur efficacité**. Ceci est notamment le cas avec le dispositif « Pass Sport »¹⁸ pour les très jeunes, qui exclura dorénavant de son bénéfice les 6-13 ans issus des

14 Autorisation de programme

15 Crédits de paiement

16 Autorisation d’engagement

17 Intitulé dans le tableau « subv. Fonctionnement sport »

18 Dispositif post-COVID mis en place pour relancer la pratique du Sport à partir de 6 ans (aide à la licence de 50 €) et qui a permis à des jeunes issus de milieux défavorisés d’aller vers la pratique du Sport.

familles les plus modestes, ce malgré les alertes des associations d'élus¹⁹ et en dépit du fait que cette tranche d'âge représentait 81 % du total des bénéficiaires.

Pour la commission, de telles mesures ne seront pas sans conséquence en matière de cohésion sociale. Aussi elle souhaite faire référence aux propos introductifs du rapport²⁰ qui indiquent que « *dans un contexte très contraint, il est nécessaire de concentrer les moyens régionaux sur les dispositifs et les projets d'investissement à forte plus-value pour le territoire* ».

Si la commission partage cette approche, elle souhaite que ces notions de dispositifs et de projets soient appréhendées dans leur acception la plus large, en y incluant au-delà de la dimension purement économique, les investissements sur l'Humain, à travers notamment les domaines du Sport, de la Culture et de l'Éducation populaire qui doivent être dotés de moyens à la hauteur des enjeux locaux et ne peuvent plus être traités comme des variables d'ajustement budgétaire.

La commission rappelle sa conviction selon laquelle le délitement de la cohésion sociale au plan local générerait des coûts bien plus élevés que les économies à court terme qui pourraient être réalisées dans ces secteurs.

Construction et extension sur équipements sportifs

Sur le plan de l'investissement, dont celui des équipements sportifs, la commission relève la budgétisation d'une enveloppe de 1,5 M€ en autorisation de programme et de 3,77 M€ en crédits de paiement (en augmentation de 25,8 % par rapport aux CP de 2025). Il est précisé que ces crédits de paiement seront consacrés à la réhabilitation des sites du CREPS de Saint-Denis et de la Plaine-des Cafres, la construction du gymnase de Champ Fleuri ainsi qu'à la couverture des différents plateaux sportifs des lycées. La commission constate avec satisfaction que des projets différés depuis de nombreuses années, à l'instar du gymnase de Champ Fleuri et la réhabilitation du CREPS de la Plaine des Cafres, trouvent enfin une déclinaison financière concrète à travers ce budget primitif.

Si la commission salue cet effort, elle réitère toutefois la nécessité de procéder à une **réactualisation du Schéma régional des équipements sportifs (SRES)** qui date de 2014.

Pour rappel, la finalité du SRES consiste à décliner un état des lieux des équipements sportifs et d'envisager des perspectives adaptées aux besoins des pratiquants, des différents publics et des collectivités qui ont en charge ces équipements. Ce schéma prospectif actualisé ainsi rapporté aux projets d'investissement envisagés par les communes intégrées dans des contrats territoriaux de développement, permettrait à la collectivité d'orienter à terme de manière plus précise, ses choix stratégiques et ses moyens financiers.

La commission estime au regard de l'importance des besoins en matière d'équipements sportifs sur le territoire, qu'il serait **dommageable** de laisser perdurer **une situation de statu quo et** qu'en sa qualité de membre de droit de la Conférence territoriale, la collectivité pourrait impulser une dynamique sur ce volet. Ceci aurait notamment le mérite d'inscrire la Région **en cohérence** avec une des mesures phares de son **projet de mandature 2021-2028**²¹, au titre de l'excellence culturelle et sportive régionale et qui se décline comme suit : « *poursuivre la politique*

19 Association des Maires de France AMF - Maire info 22 octobre 2025

20 Projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2026 - RAPPORT/RSDF N°117986 – Introduction p. 9/1481

21 Projet de mandature 2021 – 2028 de la Région Réunion /RAPPORT/DGSG /N°111896 - Pour une excellence culturelle et sportive régionale – P. 22/32

d'équipements culturels et sportifs de proximité en lien avec les communes. Co-financer un plan de rattrapage sur tout le territoire en matière d'aménagement, d'équipement et d'infrastructures sportives, accessibles à tous, en club ou individuellement, y compris en sport adapté, dans le cadre du Pacte réunionnais territorial ».

La commission constate en parallèle, la finalisation des opérations engagées dans le cadre du Plan de relance « PRR II Communes-sports ». Au regard du niveau de rattrapage à effectuer et de la dynamique que celui-ci a pu générer, la commission suggère le lancement d'un nouveau plan (PRR III). En effet, pour la commission, au-delà des besoins du secteur sportif et culturel, la réalisation de tels équipements structurants permettrait d'offrir à court-terme dans le cadre de la commande publique, de nombreux marchés de travaux accessibles aux petites et moyennes entreprises locales du BTP qui traversent actuellement une crise importante.

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

La commission note que pour l'exercice 2026, le budget alloué au secteur de la cohésion sociale sur le plan du fonctionnement, accuse une baisse de près de 22 % des autorisations d'engagement et de 23 % des crédits de paiement afférents.

Si une réduction budgétaire d'une telle ampleur a pu surprendre la commission dans une première approche, il s'avère suite aux informations communiquées au cours de l'audition par les représentants de la direction de la cohésion sociale, que cette variation est essentiellement due à une baisse de plus de moitié de l'enveloppe consacrée au maintien du prix de la bouteille de gaz (AE de 1,5 M€ en 2026 contre AE de 3,6 M€ en 2025 soit - 58,3 %). Il a été indiqué que cette réduction de l'enveloppe a notamment été rendue possible par la baisse et la stabilisation du prix de la bouteille de gaz. Il a également été précisé qu'après trois années de mise en œuvre, le dispositif financier fera l'objet d'une évaluation.

Concernant les actions relevant de la cohésion sociale proprement dite (égalité femmes/hommes, lutte contre les violences et les discriminations, réduire les inégalités, accompagner le tissu associatif...), la commission observe qu'elles bénéficient globalement d'un niveau de soutien comparable à celui de l'exercice précédent.

Toutefois, l'impact budgétaire significatif observé par rapport au dispositif lié à la bouteille de gaz a le mérite de poser la question de la pertinence de la présentation budgétaire actuelle. En effet, dans celle-ci, le budget de la cohésion sociale affiche pour l'exercice 2026 en matière de fonctionnement, des autorisations d'engagements d'un montant de 7,52 M€ et des crédits de paiement afférents de 7,31 M.

Délestées des enveloppes budgétaires importantes dédiées au dispositif de la bouteille de gaz (AE et CP de 1,5 M€) et à celui de la continuité territoriale (AE et CP de 4,5 M€), les autorisations d'engagement véritablement consacrées aux acteurs de terrain ne représentent plus que 1,52 M€ et les crédits de paiements afférents 1,31 M€, relativisant ainsi au regard des indicateurs socio-économiques locaux, les montants engagés par la collectivité dans ce secteur.

Pour la commission, la gestion des deux dispositifs cités ci-dessus relèverait plus d'une direction économique pour le premier et d'un service mobilité pour le second.

Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Dans le détail, la commission relève que l'engagement de la Région indiqué dans ses orientations budgétaires pour 2026 en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, trouve une traduction budgétaire notamment sur le plan de l'investissement, avec une autorisation de programme de 400 000 € et des crédits de paiement de 350 000 €, en hausse respectivement de 60 % et de 75 % par rapport à 2025.

Sur la base des échanges avec les représentants de la collectivité lors de la réunion de présentation, la commission prend note que ces crédits doivent permettre entre autres d'étendre le réseau des « Maisons des Femmes » destiné à accueillir et à accompagner les femmes victimes de violence. Après le Nord (CHU) et l'Ouest (CHOR), un site devrait donc pouvoir être implanté à court terme dans le Sud et sous réserve d'obtention d'un foncier, dans l'Est.

Cette perspective s'inscrit en phase avec la préconisation²² de la commission formulée à l'occasion de son avis sur le bilan d'activité 2024 de la Région et qui encourageait la collectivité à poursuivre dans les meilleurs délais, l'implantation de ces structures dans les deux micro-régions restantes (Sud et Est).

Lutte contre la précarité alimentaire

La commission constate dans ce domaine pour 2026, des autorisations de programme et des crédits de paiement associés d'un montant de 50 000 €. Ces mêmes enveloppes budgétaires étaient en 2025 d'un montant de 250 000 € pour les AP et de 280 000 € pour les CP, soit une baisse de l'ordre de 200 000 € sur chacune d'elles.

À la demande de précision du CCEE sur cette baisse significative, il a été indiqué par les représentants de la collectivité que la Région n'intervenant que sur le plan de l'investissement (matériel, équipements...), ce re-calibrage budgétaire correspond à une adaptation des enveloppes à la réalité de la demande. En effet, la plupart des structures éligibles ayant déjà bénéficié de ce soutien sur des équipements amortissables sur plusieurs années, le niveau de la demande a depuis, nettement baissé.

Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

La commission note pour 2026 la budgétisation d'une autorisation d'engagement de 100 000 € (contre 90 000 € en 2025) et de crédits de paiement à hauteur de 80 000 € (contre 90 000 € en 2025). Elle constate donc avec satisfaction la confirmation sur le plan budgétaire, de l'engagement de la collectivité à poursuivre l'appui à la structuration et à l'animation du réseau d'accompagnement associatif sur l'ensemble du territoire. La collectivité avait en effet indiqué dans ses orientations budgétaires pour 2026 que dans la continuité du partenariat engagé avec la **DRAJES**²³, le Département et les têtes de réseaux, elle maintiendra et consolidera son soutien financier et stratégique au dispositif « **Guid'Asso** », porté par le **Mouvement associatif de La Réunion (MAR)**, afin de conforter la place des associations comme acteurs majeurs de la cohésion sociale et du développement local.

22 Avis du CCEE sur le rapport d'activité 2024 de la Région – § Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes - p. 26/65

23 Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale

La commission relève que dans le cadre de sa politique en matière de démocratie participative, la collectivité a maintenu pour 2026 un niveau d'intervention proche de celui de 2025, avec des autorisations d'engagement d'un montant total de 330 000 € (idem en 2025) et des crédits de paiements afférents d'un montant de 280 000 € (contre 330 000 € en 2025, soit en baisse de 15,2 %).

La commission considère que ces enveloppes budgétaires sont en cohérence avec la volonté de la Région exprimée dans ce domaine lors de ses orientations budgétaires pour 2026. Pour rappel, celle-ci vise à **valoriser, renforcer et structurer** ses **outils de démocratie participative** afin de dynamiser les solidarités, de développer les espaces de dialogue avec les citoyens et de donner plus de cohérence et de vitalité à la vie démocratique.

AXE 2

Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Pour une approche comparative, les données budgétaires de ce secteur pour 2026 sont reportées avec celles de l'exercice 2025 dans le tableau ci-dessous :

Co-développement régional	2025	2026	Evol. 2026/25
INVESTISSEMENT			
AP²⁴	650 000	1 785 000	174,6 %
CP²⁵	627 000	1 189 000	89,6 %
FONCTIONNEMENT			
AE²⁶	5 326 000	8 645 000	62,3 %
CP	2 894 000	3 110 000	7,5 %

Commentaire général

La commission observe globalement que les différentes enveloppes budgétaires déployées par la collectivité en 2026 en matière de co-développement régional, affichent par rapport à l'exercice précédent, aussi bien en fonctionnement (AE en hausse de plus de 62% par rapport à 2025) qu'en investissement (AP en hausse de près de 175 % par rapport à 2025) des taux d'évolution à la hausse significatifs. Les crédits de paiement en matière d'investissement connaissent également une augmentation importante par rapport à 2025 avec une hausse de 89,6 %.

Pour la commission, les orientations budgétaires 2026 dans ce domaine trouvent à travers ce projet de budget une déclinaison financière à la hauteur des ambitions affichées. Ce dernier traduit de manière cohérente la politique volontariste menée par la Région Réunion ainsi que la montée en charge budgétaire progressive initiée depuis 2024. Pour mémoire, le budget 2023 de

24 Autorisation de programme

25 Crédits de paiement

26 Autorisation d'engagement

la collectivité dédié à la coopération régionale ne comptabilisait en matière de fonctionnement qu'une autorisation d'engagement d'un montant de 1,39 M€ et des crédits de paiement associés d'un montant de 1,69 M€. L'investissement se résumait pour sa part à des crédits de paiement d'un montant de 25 000 €.

Au regard de ces données, la commission souligne l'effort budgétaire déployé dans ce secteur depuis 2024. Pour la commission, ces données budgétaires sont également à mettre en perspective avec la feuille de route mise en œuvre en 2025 par la collectivité.

Dans le cadre d'une approche plus détaillée, la commission note que les autorisations d'engagement budgétisées par la collectivité pour 2026, d'un montant total de 8,65 M€, se répartissent principalement entre deux volets :

- le premier doté d'une autorisation d'engagement de 8,04 M€ et regroupant les actions visant à favoriser l'insertion régionale de La Réunion, à travers notamment le programme Interreg VI OI ainsi que le soutien au développement de projets structurants
- le second doté d'une autorisation d'engagement de 0,61 M€ et dédié à la stratégie de diplomatie territoriale et de relations internationales de la collectivité.

L'analyse comparative de ces différentes enveloppes budgétaires avec celles de l'exercice 2025 fait apparaître les éléments notables suivants :

- l'année 2026 sera la première année où **les projets de coopération et développement pluri-fonds FEDER-Interreg/NDICI pourront être programmés** grâce à l'enveloppe NDICI (aide au développement de l'Union européenne à destination des pays tiers) d'un montant de 5 M€ reçue fin 2025. Dans ce cadre, la commission relève qu'une autorisation d'engagement de 4 M€ et des crédits de paiement associés de 0,8 M€ ont été budgétisés par la collectivité ;

La commission souligne cette avancée et souhaite que ce levier supplémentaire permette à la collectivité d'inscrire sa politique de coopération dans **une logique de co-développement renforcée** ;

- les moyens budgétaires dédiés à la conception et au développement de projets structurants dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée et portant sur les thèmes prioritaires tels que l'agriculture, l'éducation, la francophonie, le sport et la culture sont triplés avec une autorisation d'engagement de 230 000 € et des crédits de paiement d'un même montant (contre une AE et une CP de 70 000 € en 2025) ;
- les crédits inscrits pour 2026 sur le volet de la diplomatie territoriale au titre de l'organisation et la participation à des événements d'envergure (AE et CP de 490 000 € contre AE et CP de 119 000 € en 2025) semblent confirmer le projet d'organisation par la collectivité, en partenariat avec la COI, de « la conférence des femmes de l'océan Indien, d'Afrique australe et orientale » et qui, au regard des éléments du budget primitif de l'exercice précédent, était initialement prévue en 2025.

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

L'examen du projet de budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2026 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » à formuler les observations suivantes :

AXE 1

Le développement humain et solidaire : la pierre angulaire de la mandature

I. CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La commission observe que le projet de BP 2026 ne présente aucune évolution significative par rapport aux années précédentes, malgré l'urgence signalée en matière de politique régionale du logement.

Elle note que les crédits connaissent une baisse très importante, avec :

- 1,061 M€ en AE/AP, contre 3,14 M€ en 2025 (-66,2 %) ;
- 2,3985 M€ en CP, contre 3,7219 M€ en 2025 (-35,6 %)²⁷

La commission constate que cette diminution s'explique en partie par la fin de cycle des opérations de réhabilitation initiées lors des précédentes programmations et par le recours croissant aux fonds européens FEDER, qui financeront 12 opérations de rénovation thermique et énergétique représentant 972 logements pour un montant total de 17,5 M€ (Fiche Action 2.1.1).

Cependant, elle relève que le rôle direct de la Région dans l'amélioration de l'habitat s'est fortement réduit car l'intervention régionale se limite désormais principalement à des opérations d'aménagement via le dispositif FRAFU²⁸, ciblées sur des logements intermédiaires (PLS, PSLA). En outre, la Région n'intervient plus concrètement sur la réhabilitation ou l'amélioration du bâti, contrairement aux années précédentes où des dispositifs de soutien direct à la rénovation étaient mobilisés. Enfin, hormis la rénovation thermique/énergétique, aucune action nouvelle n'est introduite pour répondre aux besoins structurels du parc social ancien.

La commission considère que cela crée un décalage important entre les besoins du territoire (logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, réhabilitation du parc ancien) et les moyens réellement mobilisés. Elle observe que les exemples cités dans le BP (Bras-Long à l'Entre-Deux, Savane des Tamarins à Saint-Paul) relèvent essentiellement du FRAFU, c'est-à-dire d'un soutien à l'aménagement foncier, et non de la production ou réhabilitation de logements par la Région. Par ailleurs, elle souligne que l'intégralité du dispositif de rénovation énergétique repose sur le FEDER (FA 2.1.1 et 2.1.5)

²⁷ Voir rapport financier budget primitif 2026 p. 105/1481

²⁸ FRAFU : fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain

La commission rappelle que la Région a opéré un choix politique clair depuis le début de la mandature, consistant à concentrer son intervention sur la rénovation énergétique et à se retirer progressivement des dispositifs de réhabilitation globale. Elle avait alerté dès 2021 sur les risques d'une telle orientation. Les observations actuelles confirment que cette stratégie limite fortement la capacité d'action régionale sur les enjeux de qualité du logement, alors même que les besoins restent considérables.

Enfin, la commission pense que le BP 2026 ne répond pas pleinement aux enjeux de construction de logements neufs et de rénovation du parc social ancien. Elle estime qu'un réajustement de la trajectoire budgétaire, intégrant une vision plus globale incluant la réhabilitation, la production neuve, et la rénovation thermique, serait nécessaire pour répondre aux projections INSEE (170 000 logements à produire d'ici 2050).

AXE 2

Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

I. LA RELANCE DU TOURISME

En préambule, la commission rappelle que le secteur touristique demeure particulièrement sensible aux aléas climatiques, sanitaires ou sociétaux. Bien que fragilisé, il reste un pilier essentiel de l'économie réunionnaise et a, à de nombreuses reprises, démontré sa capacité de résilience.

Si l'année 2025 a confirmé une stabilité des arrivées extérieures, avec toutefois une baisse des recettes, les efforts engagés pour conquérir de nouveaux marchés doivent se poursuivre afin de maintenir l'attractivité de la destination face à une concurrence régionale et internationale accrue.

S'agissant du marché intérieur, la baisse notable des recettes enregistrées entre 2022 et 2025 (-66 %) appelle un effort spécifique pour comprendre les causes de ce recul et y apporter des réponses adaptées.

La commission remarque qu'au regard du projet de BP 2026, l'absence de détail dans la répartition des crédits limite la précision de l'analyse. Toutefois, elle relève que le budget 2026 dédié à la relance touristique reflète bien les changements de gouvernance engagés depuis 2024.

L'année 2025 a marqué la fusion de l'IRT et de la FRT et la création du Comité Réunionnais du Tourisme (CRT) sous statut d'EPIC, dont le budget initial d'investissement (4 850 000 €) figurait au BP 2024. Ce nouvel établissement devrait être « pleinement opérationnel en 2026 », avec une évolution budgétaire de +25,8 % en CP, conformément aux indications du projet de BP.

Si cette évolution statutaire apporte des garanties en matière de sécurité juridique, elle s'accompagne également d'une complexité administrative accrue. Les nombreuses procédures et validations nécessaires peuvent freiner la capacité de l'EPIC à engager rapidement des actions. La commission souligne ainsi la nécessité de disposer d'un projet de développement touristique clair, partagé et anticipé, afin de garantir un plan d'action réaliste et effectivement réalisable. Comme le rappelle régulièrement la MONA²⁹ dans ses webinaires dédiés à la structuration des Offices de tourisme, « *le statut n'est qu'un outil au service du projet* ».

29 MONA : Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine

Au sujet du soutien à l'animation des territoires, la commission note que la collectivité souhaite engager des contrats de territorialisation avec les Offices de tourisme intercommunaux (OTI) et prévoit à ce titre une enveloppe de 990 000 €, en baisse par rapport au budget de 2025. De plus, d'après le tableau synthétique des dépenses réelles, il est constaté une baisse de 36% entre 2025 et 2026 sur l'animation touristique et les aides aux OTI. Aussi, compte tenu de l'existence de cinq OTI et offices de tourisme communaux répartis sur les différentes microrégions, cette enveloppe devra être distribuée avec discernement afin d'éviter d'éventuelles disparités. Ce point appelle une vigilance particulière pour garantir un rééquilibrage réel et une animation touristique harmonieuse à l'échelle de l'île. Par conséquent, s'il y a une volonté de développer le tourisme dans l'Est, il semble nécessaire de doter ce territoire de moyens plus importants, compte tenu de plus faibles revenus provenant de la taxe de séjour.

II. UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La commission relève que ce projet de budget primitif 2026 apparaît globalement cohérent avec les orientations budgétaires 2026 (OB), notamment sur le point central qu'est la préparation de la reprise de la compétence agricole par la Région à l'horizon 2028. Les crédits inscrits en fonctionnement (310 000 €) et en investissement (100 000 €) pour l'action « Piloter et accompagner le secteur agricole » permettent effectivement de financer les études, diagnostics et missions d'assistance destinés à définir le futur cadre régional d'intervention. Cette orientation confirme la volonté de la Région de piloter le secteur agricole et d'anticiper la transition institutionnelle. La commission note que cette démarche s'articule également avec les travaux engagés au niveau européen pour préparer le futur cadre stratégique 2027–2034, dans un contexte où les modalités de gestion des fonds agricoles pourraient évoluer vers une recentralisation partielle par l'État. Dans ce contexte incertain, l'effort régional pour structurer une stratégie agricole propre apparaît pertinent et conforme aux OB.

En revanche, la commission observe que plusieurs volets affichés dans les OB ne disposent d'aucune traduction budgétaire en termes de crédits de paiement, ou restent dotés de montants symboliques dans le projet de BP 2026. C'est notamment le cas de la promotion de la production locale, limitée à 10 000 € CP, alors que les OB affichaient une volonté de valorisation accrue (Foire agricole, événement régional par microrégion).

Concernant l'économie agroalimentaire et le soutien aux IAA (Industries agroalimentaires), elle remarque que l'action « Soutien à l'investissement productif des IAA », financée en cofinancement avec le FEADER, bénéficie de 2 205 000 € en AP et 1 205 000 € en CP, ce qui confirme la volonté régionale d'agir sur la compétitivité de la filière agroalimentaire. Cette dotation correspond effectivement à l'objectif de maintenir un outil productif performant.

La commission note enfin de manière globale que l'essentiel des efforts nouveaux porte sur le fonctionnement, ce qui est cohérent avec une année axée sur la production d'études, de diagnostics et d'AMO :

- 300 000 € AE/CP pour la « Préparation de l'intégration de la compétence agricole » ;
- un niveau d'investissement réduit (100 000 € CP) pour amorcer des actions non productives mais structurantes.

Pour la commission, ce déséquilibre vers le fonctionnement traduit logiquement une année de transition, centrée sur l'ingénierie préalable à la reprise de compétence et à la définition des futurs cadres programmatiques européens.

III. FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La commission remarque que les dispositifs relevant de l'ESS poursuivent leur montée en puissance, avec un investissement soutenu entre 2025 et 2026, plus particulièrement sur le budget d'investissement qui progresse de manière notable en AP (+18,6%) comme en CP (+68,9%). L'année 2025 apparaît ainsi comme un enjeu stratégique avec une phase d'instauration et de structuration de l'ESS, tandis que 2026 marque plutôt une année d'amorce du déploiement de la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS), bien que celle-ci ne soit pas encore pleinement finalisée.

De façon globale, la commission reconnaît l'effort réel de consolidation budgétaire et la volonté régionale de structurer l'ESS comme un pilier du développement économique et social. Toutefois, elle estime que la traduction opérationnelle des orientations demeure encore limitée, et que plusieurs suppressions d'actions mériteraient d'être accompagnées d'une lecture évaluative, afin de mieux comprendre les choix effectués.

Elle souligne également que l'ampleur des défis liés aux transitions actuelles appelle à des interventions plus structurantes, en particulier dans les territoires où les besoins sociaux et économiques sont les plus pressants.

La commission relève plusieurs points d'attention. D'une part, ce BP 2026 reste peu explicité dans la présentation, notamment dans son articulation entre montants budgétaires et actions opérationnelles. Là où le BP 2025 s'étendait sur plus de cinq pages, celui de 2026 ne développe qu'un peu plus de deux pages, ce qui limite la lisibilité des intentions régionales et des évolutions concrètes. D'autre part, peu d'actions nouvelles émergent, alors même que les transitions sociales, économiques et environnementales nécessitent des réponses renforcées.

Sur le soutien à la création d'emplois et d'entreprises non délocalisables, la commission note la suppression de l'action "Soutien à l'émergence de coopératives", sans qu'aucune évaluation de cette action, pourtant présente dans le BP 2025, ne soit apportée dans le nouveau budget.

Elle remarque également le quasi-doublement du soutien à l'entrepreneuriat féminin (120 K€ en AE contre 75 K€ en 2025, 148 500€ en CP contre 72 200 € en 2025). Cette évolution interroge : quelles spécificités ont justifié cet effort supplémentaire ? Quelles modalités particulières ont démontré leur pertinence pour lever les freins rencontrés par les femmes dans la création d'activité ? Ces éléments ne sont pas précisés dans le BP 2026.

La commission observe enfin que l'action « Soutenir l'émergence des structures de l'IAE » bénéficie d'une augmentation de 200 K€ entre 2025 et 2026. En 2025, cette action se limitait essentiellement à une affectation aux ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion), sans explicitation des secteurs concernés. Les perspectives pour 2026 demeurent également dépendantes de l'évolution des contrats aidés, dont une éventuelle réduction pourrait fragiliser la dynamique d'insertion par l'activité économique.

Au sujet de la cohésion sociale territoriale, la commission note que cet axe connaît une baisse significative de ses crédits, passant :

- de 761 K€ à 366 600 € en AE,
- de 960 K€ à 605 K€ en AP.

La commission constate également la suppression de l'action "Favoriser la synergie entre l'économie classique et l'ESS", dotée en 2025 de 195 K€ d'AE et orientée vers la promotion des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Un tel arbitrage interroge d'autant qu'aucune justification n'accompagne cette suppression dans le projet de BP 2026.

Si l'axe 2 affiche toujours l'objectif d'assurer une cohésion sociale territoriale, la commission fait le constat du faible nombre d'initiatives nouvelles identifiables pour renforcer la proximité avec les territoires, en dehors de l'action « Renforcer les politiques de développement local durable », qui demeure un levier important mais encore insuffisamment détaillé dans ses modalités.

AXE 3

Le développement durable et la transition écologique pour une excellence environnementale

I. DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

La commission observe que les AE/AP 2026 passent de 846 200 000 € en 2025 à 20 200 000 € en 2026, soit une baisse mécanique de -97,6 %, tandis que les crédits de paiement diminuent de 133 800 000 € à 108 800 000 € (-18,7 %). Elle salue l'attribution de cette enveloppe budgétaire qui permettra la poursuite des investissements.

La commission relève que les CP 2026 (108,8 M€) traduisent bien l'avancement réel des travaux, notamment :

- 103 400 000 € en CP dédiés à la Nouvelle Route du Littoral (NRL), dont 600 000 € pour les interfaces Saint-Denis / La Possession
- Alors que les montants affectés aux interfaces peuvent paraître modestes, la commission note que la Région dispose de suffisamment d'AE pour engager les phases suivantes, les paiements intervenant par nature sur plusieurs exercices.

La commission salue le démarrage effectif des travaux de la seconde phase du viaduc de la NRL, soit la construction du tronçon de 2,5 km entre la Grande Chaloupe et La Possession, ainsi que la poursuite des travaux de l'échangeur de La Possession.

S'agissant des grands travaux, la commission note que la contournante de Saint-Joseph (RN2) bénéficie bien de 20 M€ en AP et 2 M€ en CP. Les opérations de Saint-Louis (liaison RN1/RN5 – tranche Palissade), le nouveau pont de l'Étang-Saint-Paul et les études sur le contournement de Saint-Louis par l'Ouest sont poursuivies conformément aux orientations budgétaires.

Enfin, la commission remarque que le projet BAOBAB initié par la CINOR et qui intègre l'étude d'avant-projet de l'entrée Ouest de Saint-Denis, est désormais engagé, ce qui répond aux attentes formulées lors du précédent avis du CCEE sur les OB.

II. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

La commission relève que le volet Mobilité du BP 2026 est globalement cohérent avec les orientations budgétaires, traduisant une montée en puissance nette des investissements en faveur du transport collectif, de l'intermodalité et de l'attractivité des mobilités alternatives. Elle note que les AE/AP du programme atteignent 76,8 M€ et que les crédits de paiement progressent à 99,3 M€, soit une hausse de +11,3 %, ce qui confirme l'engagement de la Région en faveur d'une politique de mobilité structurante et durable.

Concernant le Développement de l'intermodalité et des transports en commun, la commission observe une montée en puissance significative des investissements consacrés aux réseaux de transports collectifs (TCSP, VRTC, intermodalité), avec :

- 74 M€ en AE/AP et 55,86 M€ en CP dédiés à la modernisation et au développement des infrastructures de transport en commun ;
- la poursuite et l'extension des voies réservées au transport en commun (VRTC) ;
- un effort affirmé pour la requalification d'axes structurants (ex. RN2 Saint-Benoît, 14 M€ CP).

La commission souligne en particulier le lancement du projet Réunion Express, doté de 2 M€ en CP, et salue la dynamique engagée autour de la préfiguration de la Société Réunionnaise de Grands Projets, appelée à porter les opérations structurantes de mobilités sur le long terme. Elle considère que cette démarche contribue à garantir la continuité des opérations dans un contexte institutionnel souvent marqué par les alternances politiques.

La commission relève par ailleurs que :

- un important programme de cofinancement FEDER est mobilisé (24,05 M€) pour les modes doux ;
- 410 000 € sont affectés à la voie vélo régionale ;
- et que les opérations d'études (TCSP, PEM³⁰) sont correctement dotées (350 000 € AP ; 410 000 € CP).

Elle souligne que ces éléments témoignent d'une volonté claire de développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture, notamment par l'amélioration de l'offre, des temps de parcours, de l'accessibilité et du confort des usagers.

La commission relève que les pôles d'échanges et infrastructures intermodales bénéficient de 21 M€ en CP, confirmant l'ambition régionale de structurer un réseau cohérent, lisible et attractif, adapté aux enjeux de congestion et de transition écologique.

Elle note également :

- l'engagement de 20 M€ en AP pour la requalification de la RN afin de favoriser le report modal,
- des investissements importants au bénéfice des gares routières, des abris voyageurs, de la mise en accessibilité des points d'arrêt (diagnostics, nouveaux modèles d'abris, modernisation des infrastructures), tels que détaillés dans le BP.

30 TCSP : Transport en Commun en Site Propre
PEM : Pôle d'Échanges Multimodal

Pour la gestion du réseau interurbain Car Jaune, la commission observe le renouvellement du contrat de DSP 2025–2032, accompagné d’une subvention de fonctionnement de 39,75 M€ vers le budget annexe Transport.

Elle note qu’une offre renforcée et modernisée est prévue, avec :

- développement d’un car à haut niveau de service (CHNS),
- voies dédiées,
- renouvellement massif de la flotte (83 véhicules),
- amélioration des fréquences,
- modernisation progressive des gares et pôles d’échanges.

Elle considère que ces orientations participent pleinement à l’amélioration du confort des usagers, de l’accessibilité et de l’attractivité du transport public.

La commission salue aussi la mise en œuvre du Réuni’Pass journalier à 5 €, valable sur l’ensemble des réseaux de l’île et observe que la gratuité représente déjà un voyageur sur deux. Elle juge ces mesures cohérentes avec les attentes exprimées lors des États Généraux des Mobilités.

III. MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans l’ensemble, la commission salue la stabilité des crédits consacrés à la maintenance du réseau routier national, qui permettent de poursuivre la requalification des axes structurants les plus sollicités, tout en engageant plusieurs opérations nouvelles liées au développement du réseau.

La commission relève que 81,82 M€ en AE/AP et 92,29 M€ en crédits de paiement (CP) seront consacrés au maintien du réseau routier national, soit un niveau stable par rapport à 2025 (81,57 M€ en AE/AP ; 90,77 M€ en CP). Elle note avec intérêt la continuité de cet effort financier, indispensable pour un réseau de 691 km, qui concentre plus de 70 % du trafic total de l’île.

La commission remarque que la conservation du patrimoine routier régional reste de loin le premier poste budgétaire de ce secteur, avec 74,66 M€ en AE/AP, confirmant la priorité donnée à l’entretien, à la modernisation des chaussées et des ouvrages d’art, ainsi qu’aux opérations de résilience cofinancées par le FEDER. Elle rappelle que ce niveau d’investissement est cohérent avec la nécessité de maintenir en bon état un réseau fortement sollicité et exposé aux aléas climatiques.

S’agissant du développement du réseau pour l’aménagement du territoire, la commission observe qu’un montant total de 6,5 M€ en AP et 21,85 M€ en CP est consacré à de nouvelles opérations, dont :

- 5 M€ en AP et 1 M€ en CP pour la déconstruction du pont aval de la Rivière des Galets (RN1) ;
- 1,5 M€ en AP et 900 000 € en CP pour divers échangeurs ;
- 15 M€ en CP pour la sécurisation et la remise en état de la partie basse Aloès / Ilet-Furcy (RN5) ;
- 4,2 M€ en CP pour l’échangeur Carosse et la voie verte (RN1A).

Elle note que ces 6,5 M€ d’AE/AP correspondent à la volonté de développer ou d’améliorer les accès aux zones d’activité et d’assurer une meilleure desserte des territoires, en cohérence avec les enjeux économiques et de mobilité internes.

La commission relève cependant que l’enveloppe dédiée à l’accessibilité des sites touristiques reste limitée à 150 000 € en CP, alors même que l’amélioration de ces itinéraires (route de Cilaos, route des Laves, route des Plages) représente un enjeu identifié dans les OB. Elle recommande que ce volet fasse l’objet d’un renforcement dans les programmations ultérieures.

IV. POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La commission précise que les crédits dédiés au rééquilibrage du territoire et à la préservation de l'environnement connaissent en 2026 une diminution significative, avec 6,03 M€ en AE/AP, contre 9,98 M€ en 2025, soit une baisse de -36,8 %.

Les crédits de paiement diminuent également légèrement, de 7,156 M€ à 7,033 M€ (-1,7 %).

Cette contraction s'accompagne d'une répartition budgétaire très déséquilibrée entre les deux axes stratégiques :

- 79 % pour l'aménagement du territoire,
- 21 % seulement pour la préservation de la biodiversité.

La commission observe que la préservation de la biodiversité ne bénéficie que de 1,2 M€ en AE/AP et de 378 000 € en CP, montants très faibles au regard des ambitions affichées dans les OB 2026 et des enjeux stratégiques de conservation, de restauration des milieux et de lutte contre les espèces invasives. Pour la commission, cette part, nettement inférieure au quart des crédits, apparaît en décalage avec les enjeux identifiés pour notre territoire, où le changement climatique et l'érosion de la biodiversité figurent pourtant parmi les préoccupations majeures de la population.

Elle note toutefois que la Région annonce la mobilisation du Programme FEDER 2021–2027, notamment des fiches actions 2.7.1 à 2.7.3, pour soutenir les opérations de reconquête écologique (restauration des milieux, lutte contre les espèces invasives, acquisition de parcelles). La commission estime néanmoins que ce levier, bien que nécessaire, ne saurait compenser la faiblesse des moyens régionaux, d'autant que la disponibilité réelle du reliquat FEDER et la capacité des porteurs à mobiliser ces financements restent incertaines.

La commission relève également que la Région appuie fortement son action sur les structures gestionnaires et les associations environnementales, dont les interventions sont essentielles mais souvent portées par du bénévolat, ce qui questionne la soutenabilité dans le temps de cette stratégie. Elle rappelle que l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), qui devrait jouer un rôle pivot de coordination, demeure encore en phase de structuration, et que son renforcement est indispensable pour donner une cohérence d'ensemble aux interventions sur le territoire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commission considère que la réalité budgétaire demeure sensiblement en deçà des ambitions affichées. Elle regrette qu'un enjeu aussi fondamental que la biodiversité, socle de l'ensemble des activités humaines, économiques, agricoles, touristiques et culturelles, ne bénéficie pas d'un niveau d'investissement plus soutenu, alors que les signaux d'alerte issus notamment des expertises nationales et internationales (dont l'UICN³¹) soulignent la nécessité d'une action renforcée.

La commission estime qu'un objectif de financement plus proche de 50 % de l'enveloppe totale consacrée au rééquilibrage environnemental serait plus conforme aux enjeux à long terme et à la responsabilité régionale en matière de préservation des milieux et d'adaptation au changement climatique.

31 UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

V. POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Concernant les déchets, la commission note une légère baisse des crédits en AE/AP, qui passent de 12,056 M€ en 2025 à 11,255 M€ en 2026, soit -6,6 %, ainsi qu'une diminution des crédits de paiement, de 11,78 M€ à 10,40 M€ (-11,7 %). Elle souligne toutefois que la structure du budget reste stable et conforme aux orientations définies dans les OB 2026.

La commission observe que le dispositif Emplois Verts constitue de loin le premier poste budgétaire, mobilisant 8,32 M€ en AE/AP, soit 73 % de l'enveloppe totale, et 7,52 M€ en CP. Elle rappelle que, si ce dispositif contribue effectivement à l'amélioration du cadre de vie et à l'insertion professionnelle, son maintien demeure suspendu aux arbitrages nationaux. Aussi elle invite la collectivité Régionale à suivre de près le dispositif, compte tenu de son poids budgétaire (plus de 8 M€) et de son impact territorial direct. Pour la gestion des déchets, la commission insiste également sur la nécessité que ces interventions territoriales soient alignées avec les priorités du PRPGD et du PRAEC, afin d'assurer la cohérence globale de la politique déchets.

Elle remarque que la gestion des déchets relevant principalement de la compétence des EPCI, ce sont ces derniers qui mobiliseront les crédits européens via les fiches actions FEDER 2.6.1, 2.6.2 et 2.7.3 pour structurer les filières de traitement et de valorisation. La commission constate en conséquence que la Région n'intervient qu'en complément, sur les volets qui lui incombent :

- pilotage du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- animation du PRAEC ;
- appui aux deux syndicats mixtes (ILEVA et SYDNE) ;
- soutien à la gestion des biodéchets, notamment ceux produits par les lycées ;
- accompagnement sur les déchets dangereux ;
- mise en œuvre progressive du plan "Zéro Déchet à l'horizon 2030".

S'agissant de l'axe « Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen », la commission note que la Région finance plusieurs dispositifs structurants, parmi lesquels :

- la contribution au GREC³²,
- le soutien à l'Observatoire du Littoral,
- la gestion du risque requin (GIP Centre Sécurité Requin et association RESSAC),
- des actions liées à la prévention des risques et à la gestion de l'eau et de la qualité de l'air.

La commission considère que ces interventions sont cohérentes, mais que leur montant demeure modeste au regard des enjeux, notamment en matière d'eau potable et de surveillance de l'air, fortement dépendants du FEDER.

VI. ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La commission renouvelle ses préconisations formulées dans son avis sur les Orientations budgétaires 2026 dans lequel elle évoquait le contexte économique et social de La Réunion. En matière d'énergie électrique, la commission aurait souhaité un soutien renforcé aux foyers les plus modestes afin de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique ainsi qu'un développement accru des dispositifs d'accompagnement, notamment à travers une augmentation

32 GREC : Groupe Régional d'Experts sur le Climat

du nombre de diagnostics SLIME³³ et des rénovations énergétiques des logements. La commission considère que les dispositifs annoncés tels que Kap Écosolidaire, Kap Photovoltaïque Solidaire et les audits Effikaz, vont dans le bon sens, mais qu'ils doivent s'accompagner d'un effort accru de lutte contre la précarité énergétique, tant les montants dédiés à la rénovation énergétique des logements (AP 7,557 M€ ; CP 8,378 M€) restent largement sollicités par l'ampleur des besoins, notamment dans les ménages modestes et très modestes.

Par ailleurs, elle estime indispensable pour la Région de veiller à une régulation vertueuse des pratiques de démarchage commercial et de ses possibles dérives, en particulier dans le domaine du photovoltaïque.

33 SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

Commission « Audiovisuel et numérique »

Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE

Introduction

La commission « Audiovisuel et numérique » a examiné les crédits proposés dans le cadre du projet de budget primitif 2026 pour les secteurs relevant de son champ de compétence : **industries de l'image et numérique.**

L'analyse permet de dégager une appréciation globale : **la Région confirme son engagement dans des chantiers structurants**, mais les marges d'action budgétaires **se resserrent** sur chaque secteur au moment même où les outils arrivent à maturité et ceux des industries de l'image et du numérique ne font pas exception. Cette tension entre **ambition et capacité réelle d'engagement** appelle des vigilances.

La commission relève **des avancées** — structuration de la MCJV³⁴, progression du numérique et consolidation des capacités cyber — mais aussi plusieurs alertes liées à la volatilité des crédits et au manque de lisibilité des trajectoires. Le budget traduit moins une dynamique d'expansion qu'une phase de consolidation, centrée sur l'exécution de projets existants.

Elle observe également **une réorientation des priorités** : baisse des investissements dans les industries de l'image, forte hausse dans le numérique portée par le câble sous-marin et montée en puissance de la cybersécurité. Cette évolution s'accompagne toutefois **de fragilités persistantes**, notamment pour les télévisions locales, la création audiovisuelle, la continuité des actions numériques et l'équilibre entre inclusion et soutien aux entreprises.

I. INDUSTRIES DE L'IMAGE : UN EFFORT À RECONNAÎTRE MAIS UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT EN REPLI

A. Un socle d'engagement maintenu

Secteur		BP 2025	BP 2026	Variation
Totaux industries de l'image	AE/AP	6 677 833 €	6 386 500 €	-4,4 %
	CP	7 177 561 €	6 339 604 €	-11.7 %
Fonctionnement image	AE/AP	1 317 833 €	1 361 000 €	+3,3 %
	CP	1 361 000 €	1 002 588 €	-25.5 %
Investissement image	AE/AP	5 360 000 €	5 025 500 €	-6,2 %
	CP	5 025 500 €	5 337 016 €	-8.5 %

Le projet de BP 2026 consacre **6,339 M€ en CP** et **6,386 M€ en AE/AP** aux industries de l'image. La commission relève positivement la **confirmation du financement** des outils structurants : **Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV)**, **Contrat de filière**, **Pôle territorial ICC**, **Convention CNC³⁵-État-Région.**

34 Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo

35 Centre National du Cinéma et de l'image animée

Elle note la création d'un **fonds de co-production MCJV** (0,4 M€ en AP), ce fonds est distinct du fonds de soutien général et vise des projets structurants de coproduction.

S'agissant de la poursuite du **fonds de soutien cinéma–audiovisuel–jeux vidéo** (4,1 M€ en AP / 4 M€ en CP), la commission note une baisse de 700 000 € entre 2025 et 2026, soit environ 15%, et une **redistribution interne induite** entre cinéma, audiovisuel et jeu vidéo - on passe de 4 800 000 € en AP en 2025 à 4 100 000 € en 2026 dont 3 800 000 € pour le cinéma et l'audiovisuel et 300 000 € pour les jeux vidéo. Faute de ventilation précise disponible pour 2025, la commission ne peut mesurer l'effet exact de la réduction du fonds sur les différents segments.

Elle souscrit au maintien de l'enveloppe dédiée aux **festivals disposant d'un marché** (356 000 € en AE).

Ces éléments confirment la volonté régionale de structurer une filière économique cohérente et de soutenir la création locale.

B. Une baisse nette des capacités d'engagement

Axe II : Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et des jeux vidéo		Investissement		Variation
		BP 2025 AP	BP 2026 AP	
Totaux	AP	5 115 000 €	4 825 000 €	- 5.67% (-290 000 €)
	CP	4 887 228 €	4 527 016 €	- 7.37% (- 360 212 €)
Fonds de soutien à la création, à l'audiovisuel et au cinéma	AP	4 200 000 €	3 800 000 €	- 9.52% (- 400 000 €)
	CP	4 192 228 €	4 001 516 €	- 4.55% (- 190 712 €)
	AP	350 000 €	300 000 €	- 14.29% (- 50 000 €)
Fonds de soutien à la création de jeux vidéo	CP	300 000 €	(pas de détail dispo, % et montant inclus dans le fond de soutien à la création, à l'audiovisuel et au cinéma)	
Fonds pour la coproduction de films et séries en 2025 qui devient création d'un fond de coproduction MCJV en 2026	AP	250 000 €	400 000 €	+ 60% (+ 150 000 €)
	CP	100 000 €	200 000 €	+ 100% (+ 100 000 €)
Soutien à la production des télévisions locales (ce dispositif était référencé dans le BP 2025 dans l'axe III : Accroître la visibilité des films et des jeux produits localement)	AP	315 000 €	325 500 €	+ 3.33% (+ 10 500 €)
	CP	295 000 €	325 500 €	+ 10.34% (+ 30 500 €)

Les données détaillées des tableaux précédents confirment que la baisse globale des capacités d'engagement observée dans le projet de BP 2026 résulte essentiellement d'une diminution du **fonds principal de soutien à la création audiovisuelle, cinématographique et des jeux vidéo** (-400 k€, soit -9,52 % en AP et -4,55 % en CP). Cette diminution pèse mécaniquement sur l'ensemble de l'axe II, qui recule de **-5,67 % en AE/AP** et **-7,37 % en CP**, malgré le renforcement du **fonds de coproduction MCJV**, dont l'enveloppe progresse significativement (+150 k€ en AP, +100 k€ en CP).

La légère hausse du **soutien aux télévisions locales** (+10,5 k€ en AP et +30,5 k€ en CP) reste positive mais demeure marginale au regard du recul des moyens consacrés à la création au sens large. L'effort consenti au fonds MCJV ne compense pas le retrait sur le fonds général cinéma-audiovisuel.

La contraction du **fonds de soutien à la création de jeux vidéo** (-50 k€, soit -14,29 %) est également notable. Compte tenu de **la nécessaire maturation** du secteur local et des ambitions

affichées dans les OB 2026, cette baisse interroge la capacité de la filière à se structurer durablement, d'autant que les lignes relevant du jeu vidéo demeurent les plus sensibles aux variations budgétaires.

L'ensemble de ces mouvements révèle donc une **recomposition interne des priorités**, orientant davantage les ressources vers la coproduction structurante (MCJV) et réduisant les marges d'intervention sur les segments plus diffus — création, développement, nouvelles écritures, accompagnement des studios émergents.

Dans ce contexte, la commission souligne que les ambitions affichées (professionnalisation, ouverture régionale, montée en gamme, attractivité et coproductions extérieures) supposent au contraire un niveau d'AE/AP stable ou renforcé. La trajectoire actuelle traduit plutôt une **phase de consolidation** qu'une dynamique d'expansion, ce qui appelle une vigilance accrue pour éviter que la baisse des enveloppes ne se traduise par un **ralentissement des projets**, une **contraction de la diversité des œuvres** ou une **fragilisation des acteurs les plus émergents**.

Ces évolutions chiffrées éclairent la **portée** budgétaire de la filière et mettent en évidence des ajustements structurels importants. Au regard de ces mouvements, la commission considère nécessaire d'examiner leurs effets sur la cohérence globale de la politique régionale en faveur des industries de l'image.

La commission constate en effet :

- **une diminution des AE/AP** : 6,68 M€ en 2025 → **6,39 M€** en 2026, soit - 4.4% ;
- **une baisse significative des CP** : 7,18 M€ en 2025 → **6,34 M€** en 2026 soit - 1,7 % avec notamment une baisse de 25.5% sur le volet fonctionnement (1,36 M€ en 2025 → 1 M€ en 2026) ;
- **une contraction de l'investissement en AE/AP** (-6,2 %) et en CP soit -8,5 %.

Or le BA/CA 2023–2024 démontre une **capacité d'absorption élevée** de la filière et une montée en puissance des projets accompagnés. Les ambitions affichées lors des OB 2025 et 2026 – MCJV, ouverture régionale, nouvelles écritures, développement des coproductions, structuration durable – supposeraient une **augmentation**, et non une diminution, des marges d'engagement.

La commission considère que le **“tournant 2026”** présenté comme une étape de consolidation appelle, au contraire, une attention aiguë portée au maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour éviter l'essoufflement de l'écosystème des industries de l'image.

La commission rappelle que, dans les OB 2026, la Région indiquait vouloir porter le fonds de soutien cinéma–audiovisuel–jeu vidéo à 5 M€, tout en **faisant évoluer la grille de critères afin de sélectionner un nombre plus restreint de projets, mais présentant un caractère structurant et un potentiel de diffusion nationale et internationale**. Cette stratégie s'inscrit dans une logique revendiquée de **montée en gamme et de concentration des moyens sur des projets jugés plus ambitieux**.

Dans ce contexte, **la commission avait exprimé des réserves quant aux effets potentiels d'une sélectivité accrue**, en particulier pour les segments les plus fragiles de la filière — jeu vidéo émergent, jeunes sociétés de production, primo-accédants et projets à forte valeur territoriale mais à diffusion plus limitée. Elle estime que cette orientation nécessite un cadrage explicite afin **d'éviter que la réduction du nombre de projets soutenus ne soit perçue comme une baisse sèche de l'enveloppe**, alors même qu'il s'agit d'un changement de philosophie d'intervention.

La commission souligne également que **la montée en puissance d’outils structurants** tels que la MCJV, le fonds de coproduction ou le contrat de filière transforme la répartition interne des moyens, en renforçant l’accompagnement des entreprises et des capacités de production. Si cette évolution peut contribuer à structurer la filière, elle peut aussi entraîner **un déplacement des ressources au détriment de l’accompagnement direct des projets individuels**. La commission considère qu’un effort de clarification est indispensable pour **garantir la lisibilité de cette nouvelle stratégie, en particulier pour les acteurs émergents** qui pourraient en subir les effets de manière disproportionnée.

La commission insiste sur la nécessité d’une **traçabilité par maillon** écriture > développement > production > diffusion > formation > médiation plutôt qu’une **ventilation globalisée** sous l’intitulé « fonds de soutien ». Il convient de fait de mesurer concrètement les impacts de ces recompositions. La commission attire la vigilance de la collectivité sur **le maintien du niveau de soutien au jeu vidéo**, secteur jugé stratégique et encore émergent localement, afin d’éviter qu’il soit la variable d’ajustement de la filière.

S’agissant du soutien aux festivals disposants d’un marché, la commission note que ces événements ont un rôle clef dans la **mise en marché** des œuvres (marchés du film, salons, rencontres professionnelles) et que les montants restent modestes au regard de leur contribution au paysage des industries de l’image.

C. Recommandations

La commission recommande d’inscrire, dès 2026, une trajectoire pluriannuelle prévoyant un retour à un niveau d’AE/AP au moins équivalent à 2024–2025 pour accompagner la montée en charge de la MCJV, du contrat de filière et des dynamiques de coproduction. Elle prend acte de la logique de phasage annoncée par la D.A.T.I³⁶ lors de la présentation de la MCJV en octobre dernier, mais s’interroge sur la **cohérence entre l’ambition affichée** (MCJV comme locomotive de filière) et la **stabilité réelle des ressources** à moyen terme, surtout dans un contexte global de tension budgétaire sur les AE/AP.

Il conviendrait de consolider la lisibilité budgétaire par sous-secteur (cinéma, audiovisuel, jeux vidéo, TV locales, festivals, résidences, nouvelles écritures). L’existence d’une ligne distincte “Soutien à la production des TV locales” est conforme aux pratiques d’autres Régions (Bretagne, Hauts-de-France, Auvergne–Rhône-Alpes³⁷), les contenus produits par les TV locales n’étant pas éligibles aux fonds de soutien du CNC. La commission recommande cependant une clarification de l’articulation entre ce dispositif et les outils structurants (MCJV, fonds de coproduction, fonds de soutien audiovisuel).

Sur le volet environnemental, la mise en place d’indicateurs mesurables, en cohérence avec les engagements du PRPGD³⁸ et de la Stratégie Régionale Numérique serait judicieuse : éco-tournages, sobriété logistique, réduction des déchets de production, indicateurs d’impact.

36. Direction de l’Attractivité du Territoire et des Industries de l’image

37. <https://www.cnc.fr/professionnels/jeunes-professionnels/ressources-auteurs/aides-financieres/les-aides-regionales-nationales-et-europeennes>,
https://www.occitanie-films.fr/wp-content/uploads/2021/07/REGION_SCAM_2021-BAT.pdf,
<https://www.bretagne.bzh/aides/>

38. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Dans l’optique d’une évaluation plus juste des politiques publiques, **la production d’un tableau de bord annuel consolidé traduirait de manière plus significative la portée des investissements régionaux** notamment au moment du bilan d’activité de la collectivité (emplois, projets soutenus, territorialisation des dépenses, levier CNC/État/Europe, impacts économiques et éducatifs).

S’agissant des **procédures d’instruction**, la commission relève une **difficulté croissante** des structures culturelles face à **leur complexification, induisant de fait une fragilisation des porteurs de projets**. Elle invite la Région à considérer leurs problématiques à savoir :

- **la multiplication des pièces demandées,**
- **l’allongement des délais d’instruction** parfois suite à des aller-retours croissants,
- **le recul du taux d’avances** - 360 833 € (CP - 2025) / 228000 € (CP - 2026) soit une baisse de 132 833 € sur le volet soutien aux festivals-marchés-salons du film et du jeu vidéo - dont le pourcentage (à hauteur de 60 % dans le meilleur des cas) **n’est plus garanti,**
- **la récupération des soldes,** parfois différés à l’exercice suivant faute de validation administrative.

Il en résulte, en effet, des conséquences lourdes pour les associations concernées : tensions de trésorerie , impossibilité de planifier des productions ou événements, fragilisation accrue dans un contexte où l’État réduit son soutien³⁹ et où, dans le même temps, la Région affirme que ces événements sont des volets structurants de la filière.

II. NUMÉRIQUE : UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION, MAIS DES CAPACITÉS D’INNOVATION EN RETRAIT

A. Un effort réel pour honorer les engagements passés

NUMÉRIQUE	BP 2025 AE/AP	BP 2026 AE/AP	Variation	BP 2025 CP	BP 2026 CP	Variation
Total Numérique	5 848 521 €	4 516 000 €	-22,8 %	7 517 672 €	9 971 000 €	+32,6 %
• Fonctionnement	1 538 521 €	1 400 000 €	-9,0 %	1 847 672 €	1 408 000 €	-23,8 %
• Investissement	4 310 000 €	3 116 000 €	-27,7 %	5 670 000 €	8 563 000 €	+51,0 %

Le projet de BP 2026 présente une **hausse importante des CP** (+32,6 %). Il indique la poursuite des investissements engagés sur les **infrastructures, la cybersécurité, la transformation numérique**, et le soutien aux entreprises (Kap Numérik / Kap Konèk.T). La continuité du **Contrat de filière numérique 2025-2028** est affichée. La commission salue la volonté de la Région d’assurer la continuité des projets engagés et de renforcer la résilience numérique du territoire.

B. Une forte baisse des AE/AP qui fragilise la mise à niveau stratégique annoncée

La commission constate toutefois une **baisse des AE/AP** (5,85 M€ en 2025 contre 4,52 M€ en 2026 soit -22,8 %) avec une chute marquée de l’investissement (-27,7 %). Malgré tout la **hausse des CP** signe là aussi d’une phase de **consolidation** plus que d’expansion, avec des marges de manœuvre limitées pour de nouveaux dispositifs.

39 Baisse des programmes “FDVA”, baisse des crédits culturels sur plusieurs lignes – cf. France Stratégie, 2024 : <https://www.strategie.gouv.fr>

Or, les OB 2026 affichent une ambition élevée : montée en puissance du **CRD-IA**⁴⁰, formation des professionnels et des agents, accélération de l'inclusion numérique, prise en compte de la **sobriété numérique**, développement de l'IA et de la donnée, structuration de l'écosystème de cybersécurité.

Sur ce dernier point, il est notable que la collectivité met l'accent sur le déploiement stratégique du **câble ReuNION**, des dispositifs de **cybersécurité** (CSIRT⁴¹, SOC⁴²) et le renforcement du rôle de l'EDIH⁴³. Mais un cadrage plus clair sur la **sobriété, la gouvernance et la redistribution des bénéfices** vers les acteurs du territoire serait bienvenu. La commission s'interroge sur la ligne « **aider les entreprises avec le FEDER** » et souhaite une clarification : s'agit-il de FEDER⁴⁴ ou de contrepartie nationale (CPN) ? En outre, des précisions sur le dimensionnement des montants permettraient de traduire plus précisément le changement d'échelle de la transition numérique des entreprises poussé par la collectivité. La commission réitère son constat de la **faible portée quantitative** de Kap Konèk.T (1 000 bénéficiaires) face aux besoins locaux massifs d'inclusion numérique et nécessité d'une stratégie régionale plus ambitieuse et durable.

C. **Systèmes d'information internes : un effort de maintenance, mais un manque de lisibilité stratégique**

Les crédits de la DSIO⁴⁵ pour 2026 traduisent, d'une part, une **hausse des dépenses de fonctionnement** (poste, réseau, maintenance, dématérialisation), et, d'autre part, une **baisse des investissements nouveaux** (-18,8 % en AE/AP et -21,5 % en CP). La commission prend acte de l'annonce d'un **Schéma Directeur des SI**⁴⁶ sur 5 ans qu'elle espère novateur sur la qualité de service, la cohérence des outils et la continuité numérique, la limitation des impacts environnementaux. Elle espère enfin que les objectifs de ce schéma puissent être articulés avec les priorités régionales en matière d'IA, d'optimisation et protection des données, de niveau de cybersécurité, et d'accessibilité des services numériques.

D. **Recommandations**

Si la commission constate que le BP 2026 maintient un effort conséquent pour le **numérique et les Systèmes d'Information (SI)**, elle souligne néanmoins une **diminution des capacités d'engagement**. Cette réduction intervient à un moment critique car les dispositifs structurants clés — tels que les contrats de filière, le CRD, la littératie IA⁴⁷, l'observatoire du numérique, la gestion des données (*data*), la souveraineté numérique et la cybersécurité — sont soit en phase de démarrage, soit en consolidation.

↳ **Axes stratégiques pour le schéma directeur SI**

Afin de garantir une gestion pérenne et responsable des SI, la commission recommande d'intégrer dans le Schéma Directeur SI une vision complète axée sur la durabilité et l'efficacité.

40. Comité Régional de la Donnée et de l'IA.

41. Computer Security Incident Response Team = Centre de Réponse aux incidents Cyber (CRC)

42. Security Operations Centre = Centre des Opérations de Sécurité

43. European Digital Innovation Hub = Programme européen dédié au développement de l'innovation numérique

44. Fonds Européen de Développement Régional

45. Direction des Systèmes d'Information et de l'Organisation

46. Système d'Information

47. La littératie de l'IA est la capacité de comprendre, d'utiliser et d'évaluer de manière critique les technologies de l'IA dans un contexte professionnel.

- Cohérence territoriale et montée en compétences

Il serait souhaitable ensuite d'assurer un suivi efficace, des **indicateurs communs** entre la DSIO et la Stratégie Régionale Numérique doivent être mis en place permettant un **pilotage unifié**. Parallèlement, un **maillage resserré avec le CNFPT**⁴⁸ est jugé indispensable. Ceci permettrait d'anticiper et d'absorber les besoins des agents de la collectivité en matière d'actualisation des connaissances et de montée en compétence numérique contribuant ainsi activement à la lutte contre l'illectronisme et une meilleure adaptabilité et efficacité .

- Durabilité

Cela passe d'abord par l'inclusion d'**objectifs explicites de sobriété numérique**, un **plan pluriannuel d'équipement responsable**, ainsi qu'une **stratégie formalisée de réemploi, de réparation et d'allongement de la durée de vie** des équipements. La commission plaide pour une meilleure **mise en exergue** des efforts de la collectivité en faveur de la **gestion durable des DEEE**⁴⁹, de l'**économie circulaire** et de la **cohérence territoriale cyber-sécuritaire** (interne et externe). D'abord en accentuant l'usage d' **indicateurs environnementaux** (durée de vie des équipements, volumes de données, énergie consommée, taux de reconditionnement). Ensuite en articulant plus étroitement le **budget DSIO** avec les objectifs de la Stratégie Régionale Numérique, notamment en matière de sobriété, de mutualisation des ressources et de gouvernance des données.

- Renforcement de la cybersécurité

La commission note avec intérêt la dynamique positive régionale avec la création d'un SOC (centre opérationnel de sécurité) interne, la mise en place d'un DSSI⁵⁰ et d'une cellule cyber en structuration⁵¹. Elle recommande cependant que **les effectifs et les investissements devraient être significativement renforcés**. L'objectif serait in fine de mieux **se conformer aux standards de l'ANSSI**⁵², à savoir 10 à 12 ETP⁵³ pour un SI d'un conseil régional de cette envergure. En outre, afin d'éviter toute rupture dans la dynamique engagée depuis 2022, la commission juge opportun le renforcement **les AE et AP** dédiées aux nouveaux projets. Elle invite enfin la collectivité à renforcer **la lisibilité de sa stratégie en cybersécurité dans ses prochains documents budgétaires afin de permettre une meilleure appréciation de l'opérationnalité de sa souveraineté et résilience numériques**.

La commission réaffirme l'intérêt d'un renforcement progressif des crédits alloués à la médiation numérique en particulier pour les publics vulnérables et la lutte contre l'illectronisme ainsi que des investissements en cybersécurité (CSIRT et EDIH). Elle souligne que l'EDIH La Réunion constitue un dispositif public structurant : cofinancé par l'Union européenne et la Région, il accompagne les TPE/PME depuis l'évaluation de leur maturité numérique et cyber jusqu'au déploiement de solutions recommandées avec une prise en charge pouvant atteindre 65 % et des tarifs harmonisés entre les 42 prestataires habilités⁵⁴. Ce parcours s'appuie sur des outils publics

48 Centre National de la Fonction Publique Territoriale

49 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

50 Directeur de la sécurité des systèmes informatiques (DSSI)

51 Informations obtenues lors d'un échange formel avec la DSIO mais non précisées dans le rapport BP 2026

52 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

53 Emploi à Temps Plein

54 EDIH La Réunion

de référence — le « Digital Maturity Assessment⁵⁵ » développé par le Joint Research Centre⁵⁶ de la Commission européenne et le diagnostic « Mon Aide Cyber » de l'ANSSI⁵⁷ — qui garantissent des préconisations alignées sur les standards nationaux.

La commission relève toutefois que, comme le montrent les travaux de France Num – Baromètre 2023, de la Commission européenne via le DESI⁵⁸ et le rapport « SME Digitalisation Gap⁵⁹ » du Joint Research Centre, ainsi que les enquêtes de l'INSEE sur les usages numériques des entreprises, une part significative des TPE/PME⁶⁰ ne recourt pas spontanément aux dispositifs publics d'accompagnement. Les freins identifiés sont notamment le manque d'information, la faible disponibilité en temps et l'absence de compétences internes pour initier un diagnostic. Sans accompagnement dédié, ces entreprises demeurent à l'écart des parcours subventionnés, ce qui entraîne un sous-investissement dans la prévention numérique et maintient une vulnérabilité à long terme.

55 L'outil d'évaluation de la maturité numérique (DMA) permet aux EDIH de mesurer le niveau actuel de numérisation au sein d'une organisation (PME ou organisation du secteur public) et de fournir un chemin structuré vers la transformation et la maturité numériques : [DMA – Commission européenne](#)

56 Le Centre commun de recherche (Joint Research Center) est le service scientifique interne de la Commission européenne <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC129318>

57. Mon Aide Cyber

58 Digital Economy and Society = indice relatif à l'économie et à la société numériques Index <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/desi>

59 Small and Medium Enterprises Digitalisation Gap = désigne l'écart entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises en matière d'usage du numérique

60. Très Petites Entreprises/Petites et Moyennes Entreprises



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

***LE BUDGET 2025 – PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3 POUR L'EXERCICE 2025***

Adopté en Assemblée plénière le 16 décembre 2025

Le CCEE prend acte du rapport relatif au projet de décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2025.



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES
FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES
(CPRDFOP) 2025-2030***

***ET LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES
(SRFSS) 2025-2030***

Adopté en Assemblée plénière le 16 décembre 2025

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Il rappelle avoir pleinement participé à la démarche de concertation et de co-construction menée dans le cadre du CPRDFOP, que ce soit lors des réunions de présentation tenues au sein du Conseil ou au cours du Mois de la formation. Considérant la richesse des échanges qui ont nourri ces travaux, le CCEE s'en remet à ses contributions antérieures pour ce qui relève de ce Contrat de plan. Le présent avis porte donc sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2025-2030.

La Région a fait le choix de réunir le CPRDFOP et le SRFSS au sein d'un même document, de manière à expliciter les enjeux communs et la nécessité d'assurer une cohérence effective entre les différentes stratégies régionales. Cette intégration permet de fédérer, autour d'un même cadre, les actions portant sur l'observation partagée des emplois et des compétences, le développement des parcours de formation, l'orientation ainsi que l'attractivité des métiers. Elle vise également une articulation avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), les contrats de filière, le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ainsi que la révision de la carte des formations initiales.

Au-delà de cette organisation commune, le CPRDFOP et le SRFSS reposent sur des enjeux transversaux convergents : disposer d'une observation prospective coordonnée, adapter l'offre de formation aux mutations démographiques, économiques et sociétales, lever les freins à l'accès aux parcours, renforcer l'attractivité des métiers, rendre lisibles les voies d'orientation et de reconversion, et assurer une gouvernance cohérente dans un paysage de formation fragmenté. Le SRFSS constitue ainsi la déclinaison sectorielle de cette stratégie d'ensemble, avec des enjeux propres.

Le CCEE salue l'effort de concertation engagé pour l'élaboration du SRFSS, fondé sur un diagnostic partagé et mobilisant une diversité significative d'acteurs du sanitaire, du social et du médico-social. Ce schéma, attendu depuis plusieurs années, constitue un outil structurant pour répondre aux besoins croissants du territoire.

Le Conseil souligne la qualité du diagnostic qui met en évidence plusieurs réalités désormais incontournables : le vieillissement rapide de la population réunionnaise, une prévalence importante des maladies chroniques, une demande accrue d'accompagnement à domicile, la très forte féminisation des métiers ainsi que des difficultés de recrutement persistantes dans de nombreuses filières du soin et du lien. Les freins importants à l'entrée en formation - mobilité, logement, garde d'enfants, accès aux stages - sont également clairement identifiés et constituent des enjeux structurants. Cependant, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle du SRFSS à l'horizon 2030, les dimensions suivantes méritent d'être consolidées :

→ Développer une véritable stratégie régionale de prévention sanitaire et sociale

Le SRFSS demeure centré sur les besoins de prise en charge mais la prévention est quasiment absente des orientations opérationnelles. Le CCEE préconise l'intégration d'une stratégie de préventologie, incluant la préparation aux risques sanitaires et aux risques climatiques et l'intégration systématique des compétences de prévention dans les parcours de formation.

Cette orientation est d'autant plus nécessaire que les effets du changement climatique à La Réunion auront un impact majeur sur la santé publique, les vulnérabilités sociales et les besoins en accompagnement.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation préoccupante de la circulation de cocaïne, de crack et de drogues de synthèse sur le territoire, le SRFSS gagnerait aussi à intégrer un volet structuré de prévention et de formation lié aux conduites addictives afin de mieux préparer les futurs professionnels aux réalités du terrain réunionnais.

→ Renforcer la prise en compte des risques psychosociaux, de la santé mentale et de la QVCT dans les parcours de formation

En continuité avec l' Axe 5 du SRFSS - Agir sur la levée des freins à l'emploi et à la formation et accroître la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) des apprenants, le CCEE recommande l'intégration d'un dispositif structuré d'accompagnement psychologique des apprenants, la formation des équipes pédagogiques aux situations complexes et la prise en compte des risques psychosociaux comme facteur d'accès, de maintien et de réussite en formation. Cette évolution renforcerait également la cohérence avec l'Axe 3 du CPRDFOP, dédié à l'accessibilité et à l'accompagnement des publics.

→ Structurer une coopération régionale dans la zone océan Indien

La question de la coopération régionale mériterait également d'être approfondie en identifiant les pays cibles ainsi que les partenaires autres que locaux. Il faut travailler avec et impliquer les acteurs de la zone océan Indien pour que ces échanges soient effectifs, qu'ils contribuent à un co-développement pour éviter une mobilité à sens unique.

→ Formaliser la méthode de suivi, d'évaluation et d'ajustement en continu

Le CCEE prend note des premiers éléments de structuration du suivi, notamment du tableau des « pistes d'indicateurs » élaboré par le CESER et de la mention, page 229, de la possibilité de constituer un groupe de travail partenarial chargé de concevoir un tableau de bord commun. Ces bases sont utiles mais leur opérationnalisation mériterait d'être précisée afin d'assurer une évaluation robuste et partagée du schéma. À cet effet, le CCEE propose la mise en place :

- d'un calendrier officiel de suivi (annuel, à mi-parcours et final)
- d'un tableau de bord régional,
- des indicateurs communs CPRDFOP-SRFSS, quantitatifs et qualitatifs, qui portent aussi bien sur les actions que sur les modalités de la gouvernance.

→ Intégrer une stratégie offensive sur la féminisation des métiers

La prise en compte explicite des enjeux liés à la très forte féminisation du secteur permettrait également d'aborder, sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, la reconnaissance, les perspectives et les conditions d'exercice de ces métiers essentiels. Le CCEE réaffirme l'importance d'une GPEC territoriale qui devra tenir compte de la féminisation des métiers dans le social et le médico-social.

Enfin, le CCEE souligne la nécessité de rendre plus lisibles les moyens financiers qui permettront la mise en œuvre effective du schéma. L'intégration d'un cadrage pluriannuel, articulé avec les financements de la Région, de l'État, de l'ARS, du Département et des fonds européens, ainsi qu'un suivi régulier en CREFOP, renforcerait la crédibilité et la gouvernance partagée du SRFSS.